

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 26 MAI 2008 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(17)

- Présidence : Mme Catherine Nusbaumer
puis
M. Jean-Jacques Marti
- Présents : 68 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux
- Excusés : M. Marcel Aebischer
Mme Christiane Chappuis
Mme Anita Cotting-Bise
Mme Sandra Daguet
M. Laurent Moschini
M. Ferdinand Python
M. Laurent Thévoz
Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy
M. Philippe Vorlet
M. Pascal Wicht
M. Pierre Zwick
- Absent : M. Vincent Jacquat
- Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
M. René Marty
M. Laurent Praz
Mme Isabelle Teufel
- Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, chef du service des Finances
- Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 26 mai 2008

Ordre du jour

La Présidente salue les membres du Conseil communal et ses collègues du Conseil général, ainsi que le public présent à la tribune, les représentants de la presse et les collaborateurs de la Commune. Elle constate que la convocation du 2 mai 2008, contenant l'ordre du jour de la séance de ce soir et de l'éventuelle séance de relevée de demain, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications de la Présidente ;
2. Approbation du procès-verbal n° 16 de la séance du 18 février 2008 ;
3. Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 26 mai 2008 au 14 mai 2009 ;
4. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 26 mai 2008 au 14 mai 2009 ;
5. Discours de clôture de l'année présidentielle ;
6. Allocution du Président élu ;
7. Election d'un/e scrutateur/trice en remplacement de Mme Maria-Helena Molliet ;
8. Election d'une scrutateur/trice-suppléant/e en remplacement de Mme Larissa Barbey ;
9. Election d'un membre de la commission des Naturalisations en remplacement de M. Laurent Bronchi ;
10. Election d'un membre de la commission de l'Informatique en remplacement de M. Marc-Antoine Gamba ;
11. Election d'un membre de la commission de l'Aménagement en remplacement de M. Félix Kaufmann ;
12. Naturalisations – messages n° 33, 34 et 36 ;
Président de la commission des Naturalisations : M. Lorenzo Laini
13. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message n° 35 intégré dans le fascicule des comptes ;
Comptes généraux de la Commune : Mme Madeleine Genoud-Page,
Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction
14. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 60'000 francs en faveur de l'institution "Le Bosquet" à Givisiez – rapport n° 3 ;

Séance du 26 mai 2008

Ordre du jour (suite)

Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal : Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales

15. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 7 **non impérative** de Mmes Christa Mutter (Verts) et Christel Berset (PS), ainsi que de 20 cosignataires, lui demandant de réétudier le système d'éclairage public et de prendre des mesures pour économiser 70% de la consommation d'électricité ;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 18 **non impérative** de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant une information périodique sur l'utilisation du fonds culturel de l'agglomération de Fribourg ;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 24 **non impérative** de M. Marc Antoine Gamba (PDC) lui demandant de développer une police locale à vélo ;
18. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 25 **non impérative** de M. Gilles Bourgarel (Verts), ainsi que de 23 cosignataires, lui demandant de mettre en œuvre une politique énergétique visant à l'abandon, dans un délai de trente ans, des énergies non renouvelables et émettrices de gaz à effet de serre ;
19. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 27 **non impérative** de Mme Catherine Rouvenaz (Verts), ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant de conditionner l'octroi d'une autorisation de stand de vente de boissons et mets cuisinés au respect de la convention collective nationale de travail de l'hôtellerie ;
20. Décision quant à la transmission des propositions :
 - n° 50 **impérative** de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 29 cosignataires, demandant la modification de l'article 18 du règlement du 18 novembre 1985 concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, ainsi que l'article 2, alinéa 2 de son annexe ;
 - n° 51 **non impérative** de Mme Christine Müller (PS) et de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures d'intégration dans les quartiers grâce à un "projet urbain" ;
21. Réponse aux questions :
 - n° 56 de Mme Regula Strobel (Verts) relative au contrôle de la Commune en matière de construction de places de parc en zone de ville I ;
 - n° 70 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg ;
22. Divers.

Séance du 26 mai 2008

**1. Communications de la
Présidente**

La Présidente a le plaisir de saluer ce soir un nouveau membre de l'assemblée, en la personne de notre ancien collègue, M. A. Repond. Celui-ci succède à M. L. Bronchi, représentant du Mouvement Ouverture. Toutefois, M. Repond siègera non pas au sein du groupe PCSO, mais en tant qu'indépendant, non affilié à un groupe politique.

M. André Repond (IN) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

La Présidente fait part de son vœu, qui est sans doute celui de l'ensemble de l'assemblée, d'achever les travaux ce soir déjà. Elle prie ses collègues de faire preuve de discipline. Toutefois, il est de tradition que lors de l'élection à la Présidence, les débats du Conseil général soient suspendus pendant le dépouillement.

La Présidente informe l'assemblée d'une modification de la procédure de vote à main levée. Cette procédure a connu plusieurs modifications, il y a un an. Depuis la malheureuse erreur de comptage qui s'est, semble-t-il, produite lors du vote sur l'indexation des salaires du personnel, le Bureau a décidé d'apporter encore ce qu'il espère être des améliorations pour les votes à main levée. Pour ce faire, vous avez reçu trois cartons : un "vert" pour voter "oui", un "rouge" pour voter "non" et un "blanc" pour vous abstenir, si la Présidence demande le décompte des abstentions. Les scrutateurs disposent également d'un récapitulatif écrit des votes, un sixième scrutateur est chargé de procéder au décompte des voix et d'apporter le résultat à la Présidence. Nous poursuivrons toutefois encore avec le décompte oral des votes, parce qu'au sein d'une assemblée comptant 40 élus de droite, 39 de gauche et 1 indépendant, les résultats peuvent toujours être serrés. *"Je vous prie instamment, si vous avez un doute quant au résultat d'un vote, de vous manifester immédiatement, de sorte que la Présidence ait ainsi la possibilité de répéter le scrutin."*

La Présidente rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

**2. Approbation du procès-
verbal n° 16 de la
séance du 18 février
2008**

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

**3. Election à la Présidence
du Conseil général pour
la période du 26 mai
2008 au 14 mai 2009**

La Présidente rappelle que selon l'article 11 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au deuxième tour, la majorité suffit. Ce rappel est valable pour toutes les élections auxquelles nous procéderons ce soir.

Séance du 26 mai 2008

Election à la Présidence du
Conseil général pour la pé-
riode du 26 mai 2008 au 14
mai 2009 (suite)

Discussion

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe libéral-radical a l'honneur et le plaisir de présenter comme candidat à la présidence M. J.-J. Marti. M. Marti a été constituant, député et est conseiller général depuis 2001. Nous avons pu apprécier le caractère précis et concis de M. Marti qui a officié lors de la dernière législature et au début de la présente comme président de la commission de l'Informatique. Nous pouvons avoir l'assurance qu'avec M. Marti, nous aurons un président efficace et impartial. Ne sont-ce pas là les qualités essentielles que nous pouvons attendre d'un président. Je ne peux que vous convier à soutenir notre candidat, M. Marti."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	64
Bulletins rentrés	64
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	63
Majorité absolue :	32

M. Jean-Jacques Marti est élu avec 63 voix. (Applaudissements)

La Présidente félicite M. Jean-Jacques Marti de sa brillante élection. *"Je vous souhaite beaucoup de satisfaction, M. le Président élu, dans l'accomplissement de votre nouveau mandat."*

ooo

4. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 26 mai 2008 au 14 mai 2009

Discussion

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"Le groupe PCSO soumet à vos voix notre collègue et secrétaire cantonale, Mme E. Heimgärtner. Nouvelle dans cette enceinte, Mme Heimgärtner est engagée depuis près de dix ans au sein de la commission consultative pour la conservation du patrimoine de la Ville. Elle est également membre de la commission de l'Aménagement. Scrutatrice-suppléante depuis le début de cette législature, elle fait partie du Bureau. Bien que née en Allemagne, Mme Heimgärtner a accompli tout son cursus scolaire et universitaire à Fribourg. Elle a obtenu, auprès de l'Université de Fribourg, une licence en histoire de l'art, science de la communication et littérature allemande. Elle s'est finalement spécialisée en économie, avec priorité dans le domaine de la gestion d'entreprise et du marketing. Elle met

Séance du 26 mai 2008

Election à la Vice-Présidence
du Conseil général pour la
période du 26 mai 2008 au 14
mai 2009 (suite)

en pratique ses connaissances, puisque Mme Heimgärtner est consultante indépendante et dirige sa propre entreprise IGM, spécialisée en 'consulting' pour petites entreprises et ONG. Bien connue dans le quartier de La Neuveville, vous la rencontrerez également au kiosque du funiculaire qu'elle a rouvert l'an passé.

Très engagée personnellement pour la cause des femmes, Mme Heimgärtner est aussi à l'origine de la création de Solidarité Femmes Fribourg / Frauen Haus à Fribourg ainsi que de 'Femmes à Fribourg / Tours de ville'. Elle est aussi vice-présidente de BPW Switzerland Business and Professional Women. Mme Heimgärtner est naturellement bilingue. Nous vous recommandons chaleureusement sa candidature. Merci de lui accorder votre soutien."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	64
Bulletins rentrés	64
Bulletins blancs	7
Bulletin nul	0
Bulletins valables	57
Majorité absolue :	29

Mme Eva Heimgärtner est élue avec 55 voix. (Applaudissements)

Ont obtenu une voix : Mme Claudine Esseiva, M. Rainer Weibel.

La Présidente félicite Mme Eva Heimgärtner de son élection et lui souhaite pleine satisfaction dans l'accomplissement de sa nouvelle fonction.

ooo

5. Discours de clôture de
l'année présidentielle

Mme Catherine Nusbaumer, Présidente sortante, prononce le discours ci-après :

"Me voici au terme d'une année présidentielle, d'une année ordinaire pour le Conseil général, et même d'une année peu chargée pour ce dernier, puisque deux séances du plénum ont dû être annulées. Une année particulière aussi, puisque, pour la première fois en 25 ans, si l'on en croit notre secrétaire, c'est le Vice-Président qui a été amené à diriger une séance. Une année extraordinaire pour moi aussi sur le plan personnel, mais ceci est un autre sujet.

Alors, bien sûr comme chaque président et comme chaque présidente, je porte un regard sur cette année écoulée. Je constate deux choses. D'abord, que les sujets soulevés cette année, comme le règlement concernant les commissions d'enquête, la question de l'information sur les

Séance du 26 mai 2008

Discours de clôture de l'année présidentielle (suite)

associations de communes, la malheureuse et regrettable affaire de l'indexation des salaires ou encore le dossier de Pedibus mettront encore du temps à trouver leur issue. Le pouvoir judiciaire est parfois – certains et certaines nous diront : trop souvent – un 'à-côté' obligé du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Zweitens haben wir mit dem Büro des Generalrats immer versucht, den Dialog mit dem Gemeinderat zu öffnen und die Probleme zu lösen. Leider muss ich sehen, dass wir noch nicht so weit sind, wie ich gehofft habe. Aber, ich vertraue unserem neuen Präsidenten und dem Amman, dass unsere Bestrebungen fortgeführt werden. Ich möchte noch etwas hinzufügen: der Generalrat ist nicht der Diener des Gemeinderats, aber der Gemeinderat ist auch nicht der Diener der Generalrats. Wir sind beide Diener der Bevölkerung und wir müssen das nicht vergessen.

A l'heure des défis pour notre ville, et à celle de la future péréquation à mettre en oeuvre, à l'heure du vote cette semaine sur l'agglomération – l'avenir en réserve d'autres à cette cité – nous devons plus que jamais travailler de concert entre les deux Conseils et éviter de se faire traiter par les journalistes – et de manière je dois dire peu heureuse – de 'gang', comme cela a été le cas. Des différends existeront toujours, Mmes et MM. les journalistes, c'est évident, car si nous étions tous d'accord entre nous, nous formerions peut-être alors un immense gang qui serait fort nuisible à la démocratie.

Im Interesse der Stadt wünsche ich, dass mein Nachfolger einen Weg mit dem Gemeinderat finden wird.

Je me réjouis de rejoindre vos rangs et de voir comment je supporterai la discipline que j'ai moi-même instaurée. Je vous remercie de cette année présidentielle, de votre engagement, de votre présence et de votre sympathie."

(Applaudissements)

Mme Catherine Nusbaumer, Présidente sortante, cède la place à M. Jean-Jacques Marti.

ooo

6. Allocution du Président élu

Le Président prononce l'allocution ci-après :

"Je tiens à vous remercier de tout cœur de cette élection. Honnêtement, je ne m'attendais pas à obtenir un tel résultat. Heureusement que je n'ai pas voté pour moi.

C'est un grand honneur pour moi de présider le Conseil général et je vous remercie de la confiance que vous me témoignez.

Comme Mme C. Nusbaumer l'a relevé, l'année écoulée a comporté des sujets qui n'ont pas encore trouvé leur épilogue. Des dossiers importants, et qui dit dossiers importants veut aussi dire des positions

Séance du 26 mai 2008

Allocution du Président élu
(suite)

marquées. Positions teintées par les différentes sensibilités politiques, sensibilités personnelles, voire vision d'avenir.

Certains de ces éléments ont amené quelques tensions entre le Conseil communal et notre Conseil général. N'oublions pas que nous sommes des élus et que nous avons la mission de représenter les habitants de notre ville. Nous travaillons tous dans l'intérêt de la Collectivité. Nos Conseillères et Conseillers communaux travaillent également dans cet esprit. Mais il y a la loi sur les communes, des procédures à respecter, tout ceci est plus facile à appliquer lorsque l'ambiance est bonne entre le Conseil communal et nous !

Je vais essayer, ces prochaines semaines, de mettre de l'huile dans les rouages afin de retrouver entre nos deux Conseils une bonne collaboration. Pour y arriver je fais appel à M. le Syndic et Mmes et MM. les membres du Conseil communal afin qu'ils me soutiennent dans cette démarche.

Es ist für uns alle sehr wichtig, dass wir zusammen arbeiten.

Je souhaiterais également, dans la mesure du possible, améliorer l'efficacité de nos séances. En effet, après une journée de travail nous ne pouvons, raisonnablement, être efficace plus de trois heures. Je ne veux pas enfreindre les règles de la démocratie mais je vous demande d'être raisonnable dans vos interventions. Pour arriver à ce but j'ai besoin de votre collaboration, de votre aide car, comme Président, je suis à votre service à votre écoute.

Permettez-moi de donner l'exemple et de mettre un terme à ce discours. Je vous remercie d'avance du travail que nous allons effectuer durant cette année.

Ich danke Ihnen für Ihre Hilfe."

(Applaudissements)

ooo

7. Election d'un/e scrutateur/trice en remplacement de Mme Maria-Helena Molliet

Discussion

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"J'ai le plaisir de vous présenter comme candidate à la fonction de scrutatrice, Mme K. Karlen Moussa. Mme Karlen Moussa est née en 1958. Originnaire des Grisons et domiciliée à Fribourg depuis 30 ans, elle est naturalisée. C'est en 1984 qu'elle a obtenu une licence es lettres de l'Université de notre ville. Durant les dix ans suivants, elle a exercé diverses activités professionnelles dans le domaine social, avant d'être la première responsable du Bureau cantonal de l'égalité hommes/femmes et de la famille. Ensuite, de 1998 à 2002, elle a travaillé en qualité de chef de projet au Service du personnel et de l'organisation de

Séance du 26 mai 2008

Election d'un/e scrutateur/trice en remplacement de Mme Maria-Helena Molliet (suite)

l'Etat de Fribourg. Durant quelques années, elle a également été membre de la commission sociale de la Ville de Fribourg.

Depuis cinq ans, elle occupe un poste de cadre à la Confédération, auprès de l'Office fédéral du personnel, au Département des Finances. Je vous recommande de l'élire."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	65
Bulletins rentrés	65
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	64
Majorité absolue :	33

Mme Katharina Karlen Moussa est élue avec 63 voix.
(Applaudissements)

M. Rainer Weibel a obtenu 1 voix.

Le Président adresse ses félicitations à Mme Katharina Karlen Moussa et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son nouveau mandat.

ooo

8. Election d'un/e scrutateur/trice-suppléant/e en remplacement de Mme Larissa Barbey

Discussion

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit :

"Notre candidat pour le poste de scrutateur-suppléant est M. D. Sudan, Directeur de la Haute école fribourgeoise de travail social, M. Sudan a 40 ans. Il siège au Conseil général depuis 2001. Il est membre de la commission de l'Informatique, de la commission des Affaires bourgeoisiales. Il est déjà très engagé au sein de notre collectivité et de notre cité. Je vous prie d'accorder votre soutien à M. Sudan."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	68
Bulletins rentrés	68
Bulletins blancs	6
Bulletin nul	0
Bulletins valables	62
Majorité absolue :	32

Séance du 26 mai 2008

Election d'un/e scrutateur/trice-suppléant/e en remplacement de Mme Larissa Barbey (suite)

M. Dimitri Sudan est élu avec 60 voix. (Applaudissements)
Ont obtenu un voix : M. Gilles Bourgarel, M. Rainer Weibel.

Le Président adresse ses félicitations à M. Dimitri Sudan et souhaite que son mandat lui apporte entière satisfaction.

ooo

9. Election d'un membre de la commission des Naturalisations en remplacement de M. Laurent Bronchi

Discussion

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture soumet à votre vote la candidature de M. M. Jordan. Cela fait trois législatures que M. Jordan siège dans nos rangs et participe activement aux travaux de nos commissions (commission scolaire, commission de l'Informatique). Actuellement, il siège à la commission sociale de la Ville. Professionnellement, M. Jordan est l'adjoint des médecins-chefs du service psycho-social et du service de pédopsychiatrie, responsable de la gestion administrative et du personnel. M. Jordan a toujours manifesté un vif intérêt pour la mission de la commission des Naturalisations. Son expérience politique, son expérience sociale et son profond respect pour tout ce qui a trait à l'altérité sont la meilleure des garanties que nous pouvons apporter pour sa candidature. Nous vous recommandons chaleureusement son élection."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	67
Bulletins rentrés	66
Bulletins blancs	8
Bulletin nul	0
Bulletins valables	58

Majorité absolue : 30

M. Michel Jordan est élu avec 56 voix. (Applaudissements)

Ont obtenu une voix : Mme Antoinette de Weck, Mme Christine Müller.

Séance du 26 mai 2008

Election d'un membre de la commission des Naturalisations en remplacement de M. Laurent Bronchi (suite)

Le Président adresse ses félicitations à M. Michel Jordan. Il lui souhaite pleine satisfaction dans l'accomplissement de cette nouvelle fonction.

ooo

10. Election d'un membre de la commission de l'Informatique en remplacement de M. Marc-Antoine Gamba

Discussion

M. Thierry Gachet (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Au nom du groupe démocrate-chrétien, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Mme V. Michel comme membre de la commission de l'Informatique pour succéder à notre collègue M. M. –A. Gamba. Mme Michel a rejoint nos rangs en mars 2007. Elle ne fait encore partie d'aucune commission. Souhaitant intensifier son action au sein de notre Conseil, elle veut s'investir activement au sein de la commission de l'Informatique. Avocate-stagiaire et doctorante à l'Université de Fribourg, elle a déjà eu l'occasion de gérer de nombreux projets, en particulier au sein de l'entreprise familiale Bersier Gravières de Ménières à Avry. Elle saura faire profiter la commission de son intérêt pour les nouvelles technologies et de son expérience en management pour le bien des projets futurs de notre Commune dans le domaine de l'informatique. D'avance, je vous remercie de faire bon accueil à sa candidature."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	66
Bulletins rentrés	66
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	65

Majorité absolue : 33

Mme Valérie Michel est élue avec 64 voix. (Applaudissements)

M. Thierry Gachet a obtenu 1 voix.

Le Président adresse ses félicitations à Mme Valérie Michel et lui souhaite nombre de satisfactions dans sa nouvelle fonction.

ooo

Séance du 26 mai 2008

11. Election d'un membre de la commission de l'Aménagement en remplacement de M. Félix Kaufmann

Discussion

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste vous propose comme nouveau membre de la commission de l'Aménagement M. P. Bulliard. Nous demeurons fidèles à la tradition qui veut que pour cette commission extra-parlementaire – puisqu'il s'agit d'une commission qui relève du Conseil communal – nous choissions des personnes extérieures au Conseil général et qui ont l'expérience professionnelle nécessaire à l'analyse des dossiers soumis à cette commission. Né en 1969, M. Bulliard est au bénéfice de plusieurs formations. Après des études à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et à l'Université de Montréal, il a obtenu un master en architecture. Il a également un master en urbanisme de l'Université d'Oxford, ainsi qu'un titre postgrade de l'Université de Rotterdam en économie de l'immobilier. Quels emplois a occupé M. Bulliard ? Il a été successivement architecte auprès du Service des monuments historiques du canton de Fribourg. Ensuite, durant sept ans, il a été responsable de la succursale du bureau d'urbanisme Urbaplan à Fribourg. Aujourd'hui, il travaille au département de l'immobilier des CFF à Lausanne, au sein de l'unité de développement. En outre, à temps partiel, il dirige son propre bureau de consultant en urbanisme dans notre ville. Cela correspond presque à un curriculum vitae pour un architecte de ville ! Mais nous proposons sa candidature uniquement comme membre de la commission de l'Aménagement. Merci."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	62
Bulletins rentrés	62
Bulletins blancs	6
Bulletin nul	0
Bulletins valables	56
Majorité absolue :	29

M. Patrice Bulliard est élu avec 55 voix. (Applaudissements)

M. Christoph Allenspach a obtenu 1 voix.

ooo

12. Naturalisations

CONFIDENTIEL

ooo

Séance du 26 mai 2008

**13. Examen et approbation
des comptes et du rap-
port de gestion 2007 de
la Ville de Fribourg et
des Services industriels**

Discussion générale et entrée en matière

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime comme suit :

"Le Conseil communal se réjouit de cette embellie financière. Il mettra tout en œuvre pour conserver cet élan positif, même si quelques grosses préoccupations – je dis bien grosses – s'annoncent déjà dès 2008 avec la RPT et les changements importants qui en découlent. Quant à la nouvelle péréquation intercommunale, qui s'éloigne une fois de plus, promise pour 2009, elle nous est désormais annoncée pour 2010... si tout va bien !

J'aimerais traiter quelques thèmes qui ressortent du message du Conseil communal :

1. *On constate, dans ces comptes de l'exercice 2007, une diminution des dépenses des centres de charge 30 'charges de personnel' et 31 'biens, services et marchandises' pour plus de 300'000 et 200'000 francs. On voit ainsi que le Conseil communal n'a pas attendu les décisions du Conseil général de décembre 2007 pour maîtriser ces secteurs. Le service des Relations humaines et le groupe de travail interservices ont analysé ces situations et pris, à plusieurs reprises, des décisions qui ont porté leurs fruits.*
2. *La dette globale a diminué de 5,5 millions de francs. Nous n'avons pas eu à contracter de nouveaux emprunts en 2007, malgré tous les investissements réalisés pour un montant de plus de 13 millions de francs.*
3. *Dans le domaine des recettes fiscales, nous avons enregistré, en 2005, une diminution du produit fiscal sur le revenu des personnes physiques, de 3 millions de francs par rapport à 2004. Ce manque à gagner est directement lié aux décisions de baisses d'impôts décidés au niveau cantonal. Ce phénomène nous inquiète fortement. Par prudence, nous avons pris totalement en considération dans les projections pour les exercices 2006 et 2007 ce montant de 3 millions de francs, dans l'espoir que ce manque à gagner ne s'aggrave pas. Au vu des dernières décisions du Grand Conseil, je ne suis pas du tout rassurée et je suis même très préoccupée sur ce point.*
4. *Pour ce qui est du produit des impôts sur les personnes morales, nous récoltons les fruits du travail intense de la promotion économique et de la bonne marche des affaires des entreprises de notre cité. Nous avons malheureusement déjà dû prendre en compte, pour les provisions de l'exercice 2007, les effets des déboires de l'UBS.*
5. *Je répète, une nouvelle fois, la volonté du Conseil communal de conserver inchangé le taux de l'impôt communal. Comme vous l'a rappelé M. le Syndic dans son éditorial du n° 245 de mai 2008 du bulletin '1700', ce taux est demeuré inchangé depuis plus de quarante ans. J'é mets cette observation en regard de la réponse détaillée du Conseil d'Etat au postulat M. Buchmann, A. Glardon. Dans cette analyse, le Conseil d'Etat constate : 'Nombre d'augmentations d'impôts la plupart de plus dix points ont été enregistrées dans (les) grandes communes.' au cours de ces dernières années, afin de pouvoir assumer leurs obligations.*

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rapport de la Commission financière

Le Conseil communal vous prie d'accepter ces comptes de l'exercice 2007."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La Commission financière a procédé à l'examen des comptes et du rapport de gestion pour 2007.

En raison d'une modification apportée à la loi sur les communes le 26 mars 2006, les comptes sont présentés au Conseil général en mai et non plus en juin (cf. art. 95, al. 4 LCo). L'administration et le Conseil communal sont parvenus à rédiger le message et à arrêter les comptes dans les délais. Le rapport de gestion est arrivé également à temps. Cette modification législative impose à l'administration, au Conseil communal et à la Commission financière un rythme de travail soutenu qui ne favorise pas un examen serein et est guère compatible avec les exigences du débat démocratique. Le calendrier des fêtes religieuses avec une fête de Pâques célébrée déjà le 23 mars et de multiples 'ponts' n'ont pas facilité notre travail.

La Commission financière s'appuie sur le message n° 35 (2006-2011) du Conseil communal du 15 avril 2008, sur le rapport de Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA (BfB), représentée par MM. G. Guillaume et C. Bersier, et sur les informations recueillies auprès des membres du Conseil communal et des chefs de service qui les accompagnaient. Pour les Services industriels, elle a obtenu un rapport de 'Multifiduciaire', représentée par M. Werro et s'est fait remettre le bilan.

Tous les groupes, sauf un, se sont rendus dans les différentes directions communales et ont tenu des séances avec les conseillers communaux et les chefs de service. La Commission financière a tenu sept séances entre le 29 avril et le 15 mai 2008, à savoir une séance préparatoire pour examiner le pré-rapport de la fiduciaire BfB, une séance avec chacun des cinq membres du Conseil communal et une séance finale.

- *Les **comptes** 2007 présentent un excédent de revenus de **2'529,90 francs** (excédent de charges de 3'087'146 francs en 2006) alors que le **budget** prévoyait un déficit de 4'505'898 francs (7'497'797 francs pour 2006). La Commission financière note une amélioration par rapport aux comptes précédents et au budget et constate que les comptes sont équilibrés, même si une bonne conjoncture économique pouvait laisser espérer un résultat encore meilleur. La marge de manœuvre reste faible. On doit s'inquiéter de ce qui pourrait advenir en cas de retournement conjoncturel ou même de ralentissement de la conjoncture. Les quatre indicateurs (cf. p. 24 du message) illustrent l'amélioration constatée. La Commission financière est convaincue que les efforts du Conseil communal ne doivent pas être relâchés dans la recherche d'économies dans des domaines qui relèvent de la seule compétence de la Commune.*

En bref, la Commission financière est satisfaite, mais pas enthousiaste. 2'529 batz, thalers ou ducats auraient été une somme respectable au temps de Berthold IV de Zaehringen, en 1157, mais en 2007, à l'époque de P.-A. Clément, cela ressemble plutôt au solde d'un modeste carnet d'épargne.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

- *Les investissements, qui avaient atteint en 2005 leur plus faible niveau avec 10,6 millions de francs depuis dix ans, se sont montés à 22,7 millions de francs en 2006 et sont retombés à 13,7 millions de francs en 2007 cf. (pp. 22-23 du message). Une question sera sans doute posée pour savoir pourquoi les investissements décidés en 2006 n'ont pas encore été réalisés.*

Rapport de la fiduciaire BfB

La fiduciaire constate que 'la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution. Le bilan, le compte des investissements et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité'. Elle en propose l'approbation.

Pour mener à bien sa tâche, elle a consacré plus de 200 heures à l'exécution proprement dite de la révision sur le terrain, hormis la planification du travail et la rédaction de son rapport. L'équipe de révision était généralement constituée de deux experts-comptables et de deux collaborateurs.

La fiduciaire a planifié son travail de façon à toucher l'ensemble des postes du bilan et, par sondages, le compte de fonctionnement pour s'assurer de l'intégralité des recettes et des charges figurant dans les comptes annuels. Les investissements ont fait également l'objet d'un contrôle par sondages. De plus, la fiduciaire s'est assurée du caractère complet de la liste des engagements hors bilan.

Elle a constaté que la délimitation ne se fait pas toujours avec la rigueur demandée. Certaines factures émanant de trois services sont reportées sur l'année suivante. Il conviendra de revenir à une meilleure discipline. Il semblerait qu'environ 40'000 francs concernant l'exercice 2007 ont été passés sous 2008. Cette pratique peut modifier quelque peu le résultat d'un exercice.

Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre sont de 26,6 millions de francs. Les disponibilités restent élevées en raison de l'encaissement d'acomptes et de la contribution immobilière facturée en fin d'année. Toutes les caisses de la Commune ont été contrôlées par l'inspectorat des finances et de la sécurité, en conformité avec les dispositions de la loi sur les communes (pp. 44-45 du rapport de gestion).

Débiteurs-impôts

La Commission financière note que le montant des créances était à 589'000 francs à la fin de 2007 contre 3,18 millions de francs, quatre ans plus tôt. Ce phénomène est dû à la fois aux encaissements reçus et à l'élimination de créances arriérées devenues irrécupérables.

Impôts

Les impôts sur le revenu des personnes physiques, budgétés à 69,5 millions de francs, ont rapporté en fait 59,1 millions de francs. Les personnes morales ont payé davantage que prévu, soit 6,5 millions de francs de plus au titre de l'impôt sur le bénéfice. L'impôt sur la fortune et

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

les droits de mutations immobilières ont rapporté davantage que le budget ne le laissait prévoir (message, p. 4).

*La totalité des impôts sur les **personnes physiques** a subi une **diminution de 8,1 millions de francs** alors que tous les impôts sur les **personnes morales** ont bénéficié d'une **augmentation de 7,2 millions de francs** (message p. 4).*

C'est dire l'importance qu'il y a d'attirer des entreprises sur le territoire communal.

La fiduciaire a mis l'accent sur le caractère prudent des estimations. Pour les personnes morales, on constate une volatilité plus grande que pour les personnes physiques pour lesquelles l'estimation est plus précise. Le rapport de BfB explique comment le service des Finances estime l'impôt à facturer pour l'année en cours alors que les taxations définitives ne sont pas encore connues. Les provisions constituées à ce titre représentent 119 millions de francs. Le Canton a repris les charges du Réseau hospitalier pour un montant de 8 millions de francs et le taux d'impôt a passé de 85 à 77,3 centimes par franc payé à l'Etat.

Dettes à moyen et long termes

Ce type de dettes a passé de 212,8 (2005) à 217,3 (2006) pour redescendre à 211,8 millions de francs à fin 2007. Aucun emprunt n'a été contracté pendant l'exercice. Il y a eu un remboursement d'un emprunt de 490'000 francs. Le message fait état en page 17 d'un accroissement de la dette nette à charge du compte de fonctionnement qui est maintenant de 151 millions de francs (7,3 millions de francs en moins par rapport à 2006). Le tableau ci-dessous indique les années échéances des emprunts en cours. Plus d'un cinquième des emprunts arrivent à échéance en 2010. Une répartition plus équilibrée des échéances permettrait de lisser le risque de variation des taux d'intérêt.

Année	Somme totale échue	par année en %
2008	21'250'000	10.03
2009	30'000'000	14.17
2010	46'000'000	21.72
2011	26'520'000	12.52
2012	5'000'000	2.36
2013	42'000'000	19.83
2014	8'000'000	3.78
2015	28'000'000	13.22
2016	5'000'000	2.36

Le chef du service des Finances est conscient de cette situation et adaptera sa stratégie de renouvellement des emprunts à l'objectif indiqué plus haut.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Engagements hors bilan

'Selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes (art. 56 RELCo), les comptes communaux se composent de [...] la liste des engagements hors bilan représentés par les cautionnements, les autres garanties [...] et la part de la commune aux autres dettes des associations dont elle est membre [...].'

Les engagements conditionnels de la Ville de Fribourg figurent aux pages 19 et 20 du fascicule des comptes 2007 (pages chamois). Il convient de préciser que pour les engagements souscrits dans les associations intercommunales, la Ville inscrit sa part calculée proportionnellement. Or, selon le principe de la solidarité des membres de l'association, l'engagement pourrait s'avérer plus élevé en cas de défaillance de l'un ou de l'autre des partenaires.

Les engagements hors-bilan inscrits en faveur du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, ainsi qu'en faveur de l'Association des communes de la Sarine pour les Services médico-sociaux correspondent à la part attribuée à la Ville de Fribourg et non pas aux engagements totaux de ces entités.

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Association des communes de la Sarine pour les Services médico-sociaux		
Part Ville de Fribourg en fonction du capital de dotation	5'856'981	(4'819'811)
Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines		
Part Ville de Fribourg en fonction de la population légale	4'882'000	(5'378'000)

Selon les statuts de la **Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg** (entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006), la Commune garantit le découvert entre la fortune de prévoyance et les engagements actuariels de la Caisse de prévoyance. Elle est, en outre, subsidiairement responsable du versement des prestations dues par la Caisse (art. 50 des statuts).¹ Les indications à fin 2007 ont été actualisées sur la base des comptes provisoires de la caisse de pensions au 31 décembre 2007. Tant la fiduciaire que la Commission financière relèvent qu'il s'agit d'une garantie effective et pas seulement 'théorique'. Les montants suivants figurent en pied de bilan dans les comptes communaux:

Année	garantie 'statutaire'	garantie 'supplémentaire'	Garantie totale
2004	27'060'652	79'970'535	107'031'187
2005	30'965'913	51'359'526	82'325'439
2006	29'298'477	52'751'546	82'050'023
2007	30'495'928	54'202'946	84'698'874

¹ Article 50 Garantie de la commune :

1 La Commune garantit la différence entre les engagements actuariels selon art. 49, al. 3, et la fortune de prévoyance selon l'art. 49, al. 2.

2 Elle est subsidiairement responsable du versement des prestations dues en vertu des présents statuts.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*En 2007, un cautionnement solidaire de 150'000 francs en faveur de la BCF (et non pas avec la BCF comme indiqué dans le fascicule des comptes 2007) a été signé afin de garantir un prêt accordé au **Syndicat des bouchers** de la Ville de Fribourg par la BCF.*

*On sait que le Service social remet aux gérances une garantie qui couvre le loyer et les frais de remise en état à la fin du bail. Au sujet de ces **garanties de loyers**, le chiffre total s'élève à 716'000 francs. Ce montant représente l'engagement brut de la Ville. Conformément à la loi sur l'aide sociale, l'Etat rembourse 50 % de la dépense.*

La Commission financière souhaite que les chiffres de l'exercice précédent apparaissent aussi dans la liste des engagements conditionnels.

Il existe quelques bonnes nouvelles. En voici une! Elle concerne la CEV.

Caisse d'épargne de la Ville de Fribourg

La Commission financière s'est renseignée sur les modalités de la répartition du bénéfice de la Caisse d'épargne. La Ville a reçu les montants suivants au cours des quatre dernières années répartis sur les rubriques 220.425.00 (capitaux de dotation), 230.426.00 (part au bénéfice CEV) et 230.426.01 (commission de cautionnement CEV):

Année	Montant
2004	450'000 fr.
2005	520'000 fr.
2006	665'000 fr.
2007	705'000 fr.

Ceux qui en ont marre de recourir aux 'gnomes' de Zurich, peuvent utilement s'adresser aux conseillères en placement de la CEV dont les portraits ornent le rapport de gestion de cette banque. Ce beau résultat est le fruit de l'action menée les directeurs successifs, notre collègue M. B. Voirol pendant vingt ans, puis M. J.-M. Rossier, aujourd'hui.

Décharge de Châtillon

Une autre bonne nouvelle nous vient de l'exploitation de la décharge de Châtillon qui nous a rapporté 3 millions de francs (cf. comptes p. 31). Le traitement des déchets est aujourd'hui un 'business'. Il est toujours bon à prendre d'encaisser 3 millions de francs ! Merci à ceux qui travaillent là-bas et ont obtenu ce résultat réjouissant.

Inspections financières et sécurité

La Commission financière a délégué son groupe I auprès de l'inspecteur des finances et a été renseignée sur son activité qui s'exerce en conformité avec le règlement adopté par le Conseil communal le 13 mars 2006. Les deux aspects de son activité mobilisent le titulaire

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

environ à 40 % pour la première (en augmentation) et 60 % pour la seconde (en diminution). (cf. rapport de gestion, pp. 41-46).

Aide sociale

Les charges au titre de l'aide sociale totalisent 16,46 millions de francs en 2007 (17 millions de francs en 2006) pour 12,73 de produits contre 12,65 un an plus tôt (19,8 contre 20,1 si on inclut l'administration). On constate une légère baisse qui contraste avec l'explosion des dernières années.

La Commission financière note que les causes du recours aux prestations de l'aide sociale sont à rechercher dans l'état du marché du travail (8,3 % [-0,7] de chômage réel en ville, rapport de gestion, p. 215), de l'éclatement de la famille, de la toxicomanie et de l'alcoolisme. Parmi les communes du canton, c'est la ville de Fribourg qui est la plus touchée étant donné qu'elle dispose des infrastructures nécessaires et que les bénéficiaires préfèrent l'anonymat urbain.²

Nous avons ainsi appris qu'il existe certaines difficultés pour obtenir des renseignements de l'Office de la circulation et de la navigation au sujet des bénéficiaires de l'aide sociale qui roulent en voiture. La protection des données a du bon, mais parfois elle empêche de recueillir des informations qu'il serait utile de connaître.

Traitements

La Commission financière note avec satisfaction que le montant progresse, mais faiblement, et s'élève à quelque 52,6 millions de francs contre 51,7 en 2006. Ce type de charges paraît bien maîtrisé grâce à une gestion rigoureuse. Avec 450 équivalents plein temps, les effectifs sont stables (p. 35 du rapport de gestion).

Découvert

Le découvert net est de 1,4 million de francs et n'a pas varié depuis fin 2006.

Comptes des services industriels

Ces comptes qui présentent un bénéfice de 51'706 francs (57'224 francs en 2006) ont été vérifiés par 'Multifiduciaire' et n'appellent aucune observation particulière. La Commission financière a reçu le bilan des SI dont le total s'élève à 8'602'028 francs.

Recommandation

La Commission financière suggère une nouvelle fois à toutes les directions de s'inspirer de l'exemple de la Direction de la Police locale et de la Circulation et de remettre à ses membres une justification des écarts significatifs entre le budget et les comptes. Une marge d'appréciation doit être naturellement laissée aux auteurs de ces commentaires en fonction p. ex. des chiffres absolus et des pourcentages de variation. Nous demandons au Conseil communal de prendre position sur

² Le communiqué du Département fédéral de l'Intérieur, Office fédéral de la statistique du 13 mai 2008, donne des renseignements sur la statistique sociale 2006. [Le taux d'aide sociale s'est stabilisé \[PDF, 128 KB\]](#) (communiqué de presse, 13.5.08)

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

notre requête, si possible publiquement ce soir. Si ce n'est pas possible en vertu du principe de collégialité, nous attendrons une réponse ultérieure.

Organisation de la Commission financière

A titre de rappel, la composition de la Commission financière est la suivante :

Président : John Clerc ; Vice-Président : Michel Ducrest ; secrétaire : André Pillonel

Composition des groupes

- Groupe I *Administration générale et Informatique : M. Pierre-Alain Clément, Syndic*
Responsable : Martine Morard
Membres : Christel Berset, Michel Ducrest, Thierry Steiert
- Groupe II *Finances, Culture et Tourisme : Mme Madeleine Genoud-Page*
Responsable : Stéphane Peiry
Membres : Béatrice Ackermann-Clerc, Georges Gaillard, Regula Strobel
- Groupe III *Edilité, Sports, Services industriels : M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic*
Responsable : Thierry Steiert
Membres : Christel Berset, Claude Joye, Pierre Marchioni
- Groupe IV *Police locale et Circulation : M. Charles de Reyff*
Responsable : Béatrice Ackermann-Clerc
Membres : John Clerc, Claude Joye, Pierre Marchioni
- Groupe V *Ecoles, Affaires sociales : Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber*
Responsable : Georges Gaillard
Membres : John Clerc, Stéphane Peiry, Regula Strobel

Deux membres vont préparer une révision du règlement de la Commission financière pour l'adapter au nouveau règlement du Conseil général.

Relations entre collectivités publiques

Comme la Commission financière a eu maintes fois l'occasion de le souligner, la situation financière de la Commune est fortement tributaire de décisions prises au niveau cantonal. En raison de la lourdeur de la fiscalité fribourgeoise, le Grand Conseil a successivement diminué le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques avec des conséquences sur les finances communales. Aucune augmentation de la fiscalité communale n'est envisageable car le différentiel avec les communes voisines qui est de l'ordre de 10 à 15 centimes s'aggraverait et rendrait la ville encore moins attractive sur le plan fiscal. La Commission financière partage l'avis de l'Exécutif selon lequel une hausse d'impôts est exclue.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Les indicateurs financiers calculés par le Service des communes doivent servir à apprécier la situation financière de la Commune. Les derniers portaient sur la période 2002-06. Ils ont été communiqués à la Commission financière le 14 décembre 2007. Ce service constate que le degré d'autofinancement³ et la capacité d'autofinancement⁴ ne sont pas favorables pour 2006. Ces indicateurs ont été contestés en partie par le Conseil communal, le 17 janvier 2008, qui estime que sept indicateurs du SCom sont bons ou moyens. Ces chiffres sont décisifs pour apprécier objectivement la capacité financière de notre Ville.

Les autorités cantonales devront prendre des décisions portant sur la nouvelle péréquation financière attendue pour 2011, l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine et les baisses fiscales demandées par une série d'interventions parlementaires. Certaines de ces décisions auront de fortes incidences sur les finances communales.

My One

La Commission financière a pris acte que la Commune n'assumait plus de responsabilité en regard de cette carte dont la gestion incombe désormais au personnel communal. Cela réjouit la Commission financière dans son ensemble et notre collègue, M. M. Ducrest, Vice-Président, tout particulièrement.

Autorisation de dépense

La Commission financière rappelle que le budget vaut autorisation de dépense. Les dépenses non prévues au budget et leur couverture doivent faire l'objet d'une décision spéciale du Conseil général (art. 89 LCo). A titre d'exemple, il aurait fallu recourir à cette procédure pour financer les 20'000 francs nécessaires à l'illumination de la cathédrale à l'occasion de certains événements du 850^{ème} anniversaire plutôt que de recourir à la rubrique 100.319.000 (dépenses non spécifiées). Le Conseil communal a été amené à engager, dans plusieurs cas, des dépenses imprévisibles et urgentes. La contrainte légale qui lui impose de présenter au Conseil général une demande d'approbation de telles dépenses (art. 90 LCo) n'a pas été, semble-t-il, respectée; cette situation ne doit pas se reproduire. Il convient naturellement de prendre également en compte l'opportunité de présenter une telle demande selon l'ordre de grandeur et le motif des dépassements du budget.⁵

Proposition d'approuver les comptes

La Commission financière, à l'unanimité des 9 membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'approuver les comptes 2007. J'espère que le Conseil communal verra un peu de baume sur son cœur meurtri lors des séances du Conseil général de décembre 2007.

³ Le degré d'autofinancement indique la part des nouveaux investissements qui est autofinancée sans devoir recourir à l'emprunt.

⁴ La capacité d'autofinancement indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière. Elle détermine la part des produits structurels de fonctionnement disponible pour financer directement des investissements.

⁵ De telles dépenses ont consenties selon cette procédure le 27.6.2006 pour la réfection de toitures de la Crèche Mandarine (42'000 francs) et du bâtiment du Service du feu (65'000 francs), ainsi que le 27.06.08 en faveur de l'institution "Le Bosquet" (60'000 francs).

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rapport de gestion

La Commission financière a également examiné le rapport de gestion qui contient d'utiles informations sur la marche de chaque direction. La Commission financière a constaté que, comme le message, ce rapport gagnait en clarté d'année en année grâce à une présentation soignée, à des commentaires plus pertinents et à des graphiques qui en rehaussent l'intérêt. Une seule réserve a été émise concernant le rapport de gestion du chapitre de l'Aide sociale. Vu l'importance des dépenses à ce titre, il conviendrait peut-être d'en dire un peu plus et de tirer parti des données cantonales publiées désormais par l'Office fédéral de la statistique. Au chapitre 'Relations humaines', le graphique de la page 32 est une courbe de Gauss avec en abscisse de gauche à droite la qualité croissante des résultats (de 5 à 12) et en ordonnée la fréquence des résultats (de 0 à env. 65%). A la page suivante, ce sont les classes de traitement qui vont de A à E. La Commission financière a apprécié que les chapitres se présentent dans le même ordre dans le fascicule des comptes et dans le rapport. Rendre compte de toutes les discussions et de tous les renseignements obtenus dépasserait le cadre de ce rapport oral.

Approbation de la gestion du Conseil communal par le Conseil général

La Commission financière ne préavise pas le rapport de gestion et le Conseil général se prononce directement à son sujet (art. 95 LCo et message n° 237 du Conseil d'Etat du 6 décembre 2005).

Séances spéciales

En plus de ses séances normales (messages à portée financière, budget, comptes, caisse de pension) la Commission financière s'est réunie pour examiner les thèmes suivants :

- Vente de terrains du Convict Salesianum (30 mai 2007, séance 28 bis);
- Affaire des contractuels (21 juin 2007, 30^{ème} séance);
- Estimation des recettes fiscales (13 novembre 2007, 34^{ème} séance);
- Salle de spectacle et centre sportif Saint-Léonard (12 février 2008, 41^{ème} séance).

Elle a visité avec un grand intérêt les Archives communales, le 2 avril 2008.

Remerciements

Ils s'adressent aux membres du Conseil communal, aux chefs de service, particulièrement M. J. Pollet, et au personnel dans son ensemble – qui n'est pas venu en masse ce soir dans les tribunes –, à toutes ces personnes qui se sont efforcées de mener la barque communale dans des temps certes un peu moins difficiles mais qui demandent une vigilance de tous les instants.

Merci à M. A. Pillonel qui a établi consciencieusement les 49 procès-verbaux précis et complets de nos travaux depuis le début de la période administrative en cours. Le cap des 500 pages est largement dépassé !

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rapport du groupe démocrate-chrétien

Voilà le rapport de la Commission financière sur ces comptes 2007, dans l'espoir que ceux de 2008 seront encore meilleurs !"

M. Stanislas Rück (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Conformément à l'article 95 LCo, le Conseil communal nous soumet les comptes et le rapport de gestion 2007 dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice, à quatre jours près. C'est un peu serré pour tout le monde et en particulier pour la Commission financière, mais on y est arrivé. Que tous les acteurs en soient remerciés !

Le groupe PDC a étudié ces documents, ainsi que le message avec attention. Le rapport de gestion a pris des couleurs et gagné en clarté, surtout grâce à sa nouvelle structure identique, désormais, à celle des comptes. Notre groupe constate que les choses s'améliorent d'année en année et espère que ces efforts se poursuivront. Si le contenu y est, il y a encore un important potentiel d'amélioration de la qualité de la communication. La vénérable 'NZZ' publiée depuis 1779 a introduit la couleur, il y a deux ans seulement. On peut espérer que notre rapport de gestion contienne l'une ou l'autre photographies ou quelques autres moyens de communication contemporain et agréable à l'œil avant la fin de la législature. En substance, ce rapport est le témoin de l'immense travail fourni par notre administration et nos employés communaux et, en tant que tel, mérite notre respect. Ce travail est dans l'immense majorité des cas bien fait, par des personnes engagées et compétentes. Il faut aussi le relever et en remercier les auteurs.

Was gäbe es da noch auf deutsch hinzuzufügen, was jene, die deutsch sprechen auf französisch nicht verstünden und was jene, die französisch sprechen nur auf deutsch verstehen würden. Die Zahlen sprechen ohnehin seine Sprache. So bleibt da nur noch der Respekt und der Dank. Respekt und Dank auch der deutschsprachigen Minderheit, die sei es nun als Steuerzahler, Gemeindeangestellter oder Schüler, am Wohlergehen dieser Stadt, unserer Stadt, seit eh und je mitarbeitet und handkehrt auch von ihr lebt. Zum Glück gibt es in den vorgelegten Unterlagen wenigstens einen deutschsprachigen Artikel zur DOSF und ein paar mager Zahlen in den Statistiken, sonst könnten wir gar noch vergessen gehen. Mittelfristig wäre es mehr als ein Wunsch, ja eine Pflicht und Ehrensache, dass so grundlegende Dokumente wie die Jahresrechnung und der Jahresbericht in beiden Sprachen abgefasst würden. Was im Mitteilungsblatt der Stadt schon fast vorbildlich ist, sollte hier doch auch möglich sein. Wir warten denn geduldig und mit offenen Augen.

J'en viens aux comptes. Au vu des deux derniers exercices qui se sont bouclés avec, faut-il le rappeler, des déficits de 7 et de 3 millions de francs, la première réaction ne peut, cette fois, qu'être le soulagement et la satisfaction. Enfin, nous sommes parvenus à équilibrer les comptes. Il n'était que temps. Le groupe démocrate-chrétien reconnaît la bonne maîtrise des charges internes. Il en félicite le Conseil communal. Certes, la discipline observée par l'Exécutif et exigée par le Conseil général depuis plusieurs années, a contribué à la stabilisation des charges. Mais, de toute évidence, c'est à la bonne conjoncture que nous devons notre salut en 2007. C'est elle qui nous a évité une Berezina, car structurellement, rien n'a changé.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Au contraire, avec une réduction de plus de 10 millions de francs de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'assiette fiscale de la Ville s'est encore amincie. La différence de près de 15% entre les prévisions budgétaires et le résultat des comptes sur ce seul poste de recettes nous inquiète profondément. Ce fait conduit notre groupe à émettre deux remarques. Il prend acte des explications données dans le message et espère que pour la part de ce recul imputable aux baisses fiscales décidées au niveau cantonal, la députation de la ville au Grand Conseil saura mieux défendre les intérêts de notre cité, à l'avenir. Cette observation vaut également pour tous les aspects concernant les dépenses liées.

En même temps, cette forte différence entre le budget et les comptes nous conforte dans notre conviction qu'une analyse intermédiaire de la situation financière de l'exercice en cours, avant l'établissement du budget suivant serait très utile. Une telle démarche n'aurait-elle pas permis de détecter la nette tendance à la baisse en automne passé déjà ? A ce titre, l'augmentation de ce même poste de 6 millions de francs au budget 2008 nous laisse songeurs. Le groupe PDC se réjouit évidemment du fort impact de la bonne conjoncture sur les comptes de la Ville : forte progression de l'impôt sur les bénéficiaires, inversion de la tendance des charges du secteur de l'Aide sociale, récupération accrue des actes de défaut de biens, en sont les conséquences. Cela prouve combien l'attractivité et le dynamisme économique de la ville sont vitaux, également pour les années à venir.

Il n'empêche que, toujours et encore, la classe moyenne quitte la ville. Le message et les chiffres ne laissent aucun doute à ce sujet. On vient volontiers à Fribourg pour y étudier, pour commencer à travailler, mais dès que les affaires marchent, on s'en va construire ailleurs. Le groupe démocrate-chrétien prie le Conseil communal de prendre toutes les dispositions pour inverser cette migration et pour attirer davantage d'entreprises afin de soulager l'ensemble des contribuables et de donner à notre Commune une marge de manœuvre à la hauteur de ses ambitions et de ses besoins, surtout.

Les excellents résultats de la décharge de Châtillon ou encore la solide progression du résultat de la Police locale et Circulation peuvent servir d'exemple pour voir comment certains – je dis bien certains – champs d'activités de la Commune peuvent se transformer en centre de profits. Le groupe PDC encourage le Conseil communal à poursuivre cette stratégie de valorisation, qu'il s'agisse de nos infrastructures ou de nos prestations.

Pour ce qui est des investissements, leur faiblesse en 2007 n'est que partie remise. Elle aura au moins permis de réduire la dette.

En conclusion, le groupe PDC approuve à l'unanimité les comptes 2007, le rapport de gestion, ainsi que le message du Conseil communal. Cependant, et malgré l'amélioration de tous les indicateurs, nous restons sur nos gardes et invitons tant le Conseil communal que les autres groupes du Conseil général à en faire de même. Le ralentissement conjoncturel qui s'annonce et la crise des marchés financiers déjà consommée et encore en cours se répercuteront au plus tard dans les comptes 2009 de la Commune. 2007 risque que de n'être qu'un passage calme avant une possible tempête.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rapport du groupe des Verts

Mme Regula Strobel (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Nous saluons avec plaisir le fait que le Conseil communal ait réussi à nous présenter des comptes équilibrés et que, de plus, la Commune ait pu réduire sa dette de 5 millions de francs. Nous remercions le personnel communal de ses efforts qui ont permis de respecter les exigences du budget et qui a établi un rapport de gestion de qualité et fourmillant d'informations. Dans le même temps, force nous est malheureusement de constater que le Conseil communal persiste dans sa pratique d'inscrire sous la rubrique 'dépenses non spécifiées' laissée à son appréciation, des dépenses qui entraîneraient en fait le dépassement d'autres rubriques budgétaires.

Wir sind froh, dass die Kosten in der Sozialhilfe nicht mehr so weiter steigen wie in den letzten Jahren. Ja, dass eine Stagnation, sogar ein kleiner, leichter Rückgang sich abzeichnet. Dies ist erfreulich für die Gemeindekasse, aber vor allem ist es erfreulich für jene Menschen, die den Ausstieg aus der Sozialhilfe ganz oder teilweise geschafft haben. Wir wissen, dass den meisten Menschen den Gang zum Sozialamt äusserst schwer fällt und sich die finanzielle Autonomie positiv auf ihr Selbstwertgefühl, auf die Familie und die ganze Umgebung, auswirkt. Trotz diesem leichten Rückgang, bleibt, was die Verteilung der Sozialkosten angeht, noch vieles zu tun. Auch wenn die neue Kostenverteilung unter den Gemeinden des Kantons zustande kommen soll. Nach wie vor sollen ja nur die ausbezahlten Sozialhilfebeträge und diese auf Bezirksebene verteilt werden. Nicht verteilt werden die administrativen Kosten, die der Stadt durch die grosse Zahl der Sozialhilfebeziehenden, nämlich die Hälfte des Kantons, entstehen.

Erfreulich ist auch, dass die industriellen Dienste der Stadt gut wirtschaften. Allerdings wünschen die Grünen, dass die industriellen Dienste ihre wirtschaftliche Entwicklung nicht ausschliesslich auf Erdgas abstützen. Erdgas ist eine beschränkte Ressource, deren Ende absehbar ist. Wir erwarten, dass die industriellen Dienste sich in nächster Zukunft über die Versorgung der Bevölkerung mit alternativen Energien Gedanken macht. Damit könnte sie ein Gegengewicht zu den ökologischen und finanziellen Dummheiten der Gruppe E setzen, die heutzutage noch 162 Mio. Franken in ein Kohlekraftwerk investieren will.

Nous sommes préoccupés par le recul massif du produit des impôts sur les personnes physiques de plus de 8 millions de francs. Cette baisse est encore due en partie aux décisions cantonales de réduction de la fiscalité. D'autres diminutions ont trouvé un préavis favorable du Grand Conseil ce printemps, encore... avec la bénédiction de nos conseillers communaux députés ! Ces réductions fiscales pénaliseront, une nouvelle fois, la Commune de Fribourg pour plusieurs millions de francs. Pour qui s'engagent ces conseillers communaux dans leur mandat de député, si ce n'est pas pour la Ville et pour défendre les ressources financières de cette dernière ?

En 2007, le recul du produit des impôts sur les personnes physiques est heureusement compensé, en grande partie, par l'augmentation de 7,2 millions de francs des impôts sur les personnes morales. Ce fait peut-il nous satisfaire ? Nous savons bien que les impôts sur les personnes morales sont très fluctuants et dépendent fortement de la conjoncture économique et de l'état de la bourse. Nous ne manquerons pas de ressentir

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

les effets de la crise de l'UBS. Il est préférable de ne pas trop nous reposer sur ces bons résultats qui risquent de n'être qu'éphémères.

Nous saluons l'initiative du Conseil communal d'avoir entrepris une analyse concernant le recul des impôts sur les personnes physiques. A la suite de cette analyse, nous attendons évidemment que des mesures soient entreprises pour améliorer la qualité de vie en ville de Fribourg. Nous avons, en effet, la conviction que la qualité de vie dans notre cité est l'une des raisons pour lesquelles les gens demeurent ou viennent s'installer à Fribourg. Une série de propositions allant dans ce sens figurent au programme de l'Agenda 21. Malheureusement, la Commune ne se donne pas encore suffisamment de moyens pour les mettre en œuvre.

Ganz im Gegenteil. Der Gemeinderat schöpfte nicht einmal die bewilligten Beiträge des Budgets 2007 aus, um die vorgeschlagenen Projekte der Agenda 21 zu realisieren. Die Leitung der Pilotgruppe, die den Realisierungsprozess der Agenda 21 Projekte vorwärts treiben sollte, scheint diesen Prozess vorallem zu bremsen. Auch in anderen Bereichen wurden die budgetierten Investitionsbeträge nicht genutzt um die Lebensqualität in der Stadt zu verbessern. Ich nenne hier nur 3 :

- 1) Die 120'000 Franken, die für die Verbesserung der Sicherheit der Schulwege vorgesehen waren, wurden wie schon 2006 nicht genutzt. Das heisst, die Gemeinde ist in diesem Bereich schlicht untätig. Dabei würden von solchen Massnahmen nicht nur die Schulkinder und deren Eltern profitieren, sondern alle, die ein bisschen langsamer unterwegs sind, ältere Menschen, Menschen mit Kinderwagen, solche die vorübergehend oder dauernd handikapiert sind.*
- 2) Anlässlich der Budgetdiskussion wurde erklärt, dass im Schulhaus Pérolles unbedingt und dringend vier Klassenzimmer zusätzlich nötig sind. Der Betrag wurde den Investitionen III zugeordnet aber der Gemeinderat hat uns letztes Jahr keine Botschaft unterbreitet um diese vier zusätzlichen Klassenzimmer zu realisieren. Die Erklärung, dass durch die Verlegung der ausserschulischen Betreuung zwei Klassenzimmer mehr zur Verfügung stehen würden, ist nicht befriedigend, mindestens für jene nicht, die rechnen können. Zwei Klassenzimmer sind nur die Hälfte dessen was bei der Budgetdebatte als nötig, nicht als wünschenswert, deklariert wurde.*
- 3) Die gleiche Situation haben wir in Sachen deutschsprachiger OS und andere Schulinfrastrukturen. Das Handeln ist dringend und eine Botschaft des Gemeinderates muss nicht viel mehr Informationen umfassen als es eine Ausschreibung für Studien oder Offerteingaben erfordert. Aber auch hier passierte während des ganzen Jahres nichts. Auch die Schulinfrastruktur prägte die Lebensqualität in der Stadt.*

Un autre sujet de préoccupation permanent pour les Verts est la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, ainsi que la garantie de la Commune donnée à cette institution. Nous ne vous cachons pas notre étonnement de constater la persistance de l'Exécutif à vouloir qualifier une part de cette garantie communale de 'théorique'. Tant d'après la législation que d'après les statuts de la Caisse, la Commune est garante de la totalité de la somme due aux assurés et qui n'est pas couverte par la fortune de l'institution. Sur ce montant, il n'y a pas de partie

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

'théorique'. Quand, enfin, le Conseil communal comprendra-t-il et acceptera-t-il la réalité et la hauteur de cette garantie ? En outre, la garantie s'élevait à la fin de l'année 2007 à 84,7 millions de francs. En un exercice, elle a crû de 2,65 millions de francs. Est-ce uniquement l'évolution de la bourse qui est responsable de cette augmentation ? Peut-on continuer à affirmer que le plan d'assainissement est en bonne voie ?

En revanche, il y a un service qui est en bonne voie, c'est celui de la Circulation, avec les analyses qu'il a effectuées au sujet du débouché du pont de la Poya, ainsi que des carrefours qui lui sont liés dans le secteur de Saint-Léonard. Nous sommes fort heureux que les analyses du service de la Circulation arrivent à des conclusions défavorables concernant ce secteur de tout l'ouvrage projeté. Vous pouvez lire ces conclusions en page 119 du rapport de gestion. Nous espérons vivement que l'ensemble du Conseil communal soutienne la position du service de la Circulation auprès de la l'Etat afin qu'on trouve une solution 'alternative' aux projets existants essentiellement pour le débouché de l'ouvrage à Saint-Léonard."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Georges Gaillard (PLR) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le message n° 35 du Conseil communal du 15 avril 2008 relatif aux comptes communaux, ainsi que le rapport de gestion de l'exercice écoulé ont fait l'objet d'un examen attentif du groupe libéral-radical. Présentant un modeste excédent de recettes de 2'529,90 francs, les comptes 2007 peuvent être qualifiés d'encourageants. Des chiffres noirs, psychologiquement, font du bien au moral. Nous ne perdons, toutefois, pas de vue qu'il aurait suffi de comptabiliser correctement les factures concernant des dépenses de 2007, qui ont été glissées dans les comptes de 2008, pour transformer le résultat final en modeste déficit. Ce manque de respect dans la concordance des années a, du reste, été relevé par la fiduciaire dans son rapport.

Nous n'oublierons pas non plus que l'embellie financière constatée en 2007 est due en grande partie à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, qui a très largement dépassé les prévisions budgétaires. Or, cela a déjà été souligné, mais mérite d'être répété, cette recette est par définition très volatile. Un repli de la conjoncture économique pourrait très rapidement faire chuter ce poste de recettes. Les membres du groupe libéral-radical ne peuvent en outre s'empêcher d'esquisser un petit sourire, en voyant que les gros bénéfices réalisés par quelques entreprises ne sont soudain plus aussi indécents aux yeux de certains, lorsqu'ils permettent de remplir les caisses publiques.

On constate que, de manière générale, les dépenses non liées ont été assez bien maîtrisées. La remarque énoncée précédemment nous incite toutefois à encourager notre Exécutif à maintenir, voire à renforcer sa politique de rigueur. Le bilan qui présente un découvert net inchangé de 1,4 million de francs ne suscite pas de remarques particulières. On a trouvé avec satisfaction au pied de celui-ci la totalité des engagements conditionnels de la Commune.

Le rapport de gestion fournit une foule de renseignements utiles. Nous remercions le Conseil communal de sa rédaction et surtout d'avoir classé les informations en suivant l'ordre des positions comptables,

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

ce qui en facilite grandement la lecture, en particulier pour les membres de la Commission financière.

En conclusion, le groupe PLR acceptera les comptes 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels."

M. Pierre Marchioni (UDC) donne lecture du rapport ci-après :

"Certes, après cinq années de vaches grasses nous aurions souhaité voir des comptes largement positifs et des dettes présentant des amortissements substantiels. Cela d'autant plus que l'excédent de revenus de 2'529 francs est obtenu grâce au report sur l'année 2008 de diverses factures pour un montant estimé par la fiduciaire chargée du contrôle des comptes à 40'000 francs. Evidemment, nous n'allons pas chipoter pour des 'cacahuètes', mais il vaut mieux effacer les mirages avant qu'on les ne prenne pour des réalités.

*Et puis disons-le clairement, sans les recettes complémentaires sur les personnes morales de 6,5 millions de francs au titre de l'impôt sur le bénéfice, **les comptes seraient pires que le budget.***

***Il y a en effet de quoi être inquiet** de constater que, contrairement à la Commune de Fribourg, la grande majorité des corporations publiques ont, ces dernières années, sensiblement amélioré leur situation et réduit le niveau de leur dette. En outre, le rapport du Conseil d'Etat du 22 avril 2008 sur l'analyse financière des communes fribourgeoises destiné à mieux définir l'impact des baisses d'impôts cantonales sur la santé financière de nos communes, fait apparaître des éléments intéressants dont nous citons deux exemples parmi d'autres :*

- *Malgré les diminutions des impôts cantonaux qui avaient une conséquence directe sur les rendements communaux, la situation financière de la majorité des communes fribourgeoises est favorable depuis 2000.*
- *Les communes fribourgeoises ont connu, dans leur ensemble, des résultats bénéficiaires qui ont permis à bon nombre d'entre elles de diminuer leurs impôts ou de privilégier dans un premier temps, l'assainissement de leurs charges financières en diminuant leurs dettes.*

Nous ne sommes pas la seule ville-centre de Suisse. Ne serait-il pas plus indiqué de se demander pourquoi les autres font mieux que nous au lieu de toujours pleurnicher sur notre sort en accusant les autres de manquer de solidarité ?

*Dans les engagements hors bilan **nous saluons le travail accompli dans le domaine de l'aide sociale pour la mise à jour des garanties de loyers. Par contre,** nous ne pouvons pas admettre le qualificatif 'théorique' attribué à une partie de la garantie accordée par la Commune conformément aux statuts, à la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Nous estimons en outre que, du point de vue purement comptable, il s'agit d'un seul et même montant, soit **d'une seule et même garantie qui s'élève actuellement à 84'698'874 francs contre 82'050'023 francs dans l'exercice 2006 soit une augmentation de 2'648'851 francs.** A la page 11 de son rapport du 8 mai 2008, la Fiduciaire*

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

responsable de la révision relève, je cite : "Précisons encore qu'il s'agit d'une garantie effective et pas seulement théorique". Nous souhaitons vivement que ce terme qui prête à confusion soit modifié et rendu correctement dans le rapport sur les comptes 2008. Nous en remercions d'avance les responsables.

Pour en revenir à l'Aide sociale, nous soulignons les efforts faits dans le domaine du contentieux et de la récupération d'avances. Le montant récupéré par le service du Contentieux de l'aide sociale auprès des débiteurs individuels, soit 619'615,30 francs est, à notre connaissance, le plus élevé de ces dernières années.

Il est un autre sujet d'inquiétude que nous avons du reste déjà relevé dans notre prise de position le 29 mai 2007 devant cette même assemblée. Vous en trouverez les motifs à la page 215 du rapport de gestion. Il s'agit des demandeurs d'emploi et du taux de chômage. Il aura fallu 5 ans pour passer péniblement **d'un taux de 9,75 % en 2003 à un taux de 8,20 % en 2007** et déjà nous nous trouvons en fin d'un cycle économique pourtant particulièrement riche. L'affaiblissement conjoncturel que nous attendons depuis plus d'une année va coûter très cher surtout à des corporations publiques déjà faibles. **Le premier exemple en est la diminution constante des impôts sur les personnes physiques.** Nous pourrions reprendre en copier-coller nos considérations de l'an passé. A quoi bon, aucune volonté politique n'est là même pas pour analyser le problème. Mais le lecteur intéressé retrouvera ces considérations sur notre site internet dans nos deux langues nationales.

Pour terminer, **le groupe UDC adresse ses remerciements sincères aux entreprises et à leur personnel** qui exercent leurs activités sur le territoire de la Commune de Fribourg. En effet, c'est grâce aux 6,5 millions de francs supplémentaires prélevés au titre de l'impôt sur le bénéfice réalisé par ces entreprises que l'exercice 2007 boucle aussi bien.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC accepte les comptes 2007 ainsi que ceux des services industriels qui eux, démontrent une santé réjouissante. Par contre, compte tenu entre autres des données fondamentales négatives que nous venons de relever, le groupe UDC s'abstiendra d'en approuver la gestion."

Rapport du groupe socialiste

M. Thierry Steiert (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe socialiste a examiné les comptes 2007 de la Ville de Fribourg avec intérêt. Un excédent de revenus de 2'529,90 francs, alors que le budget prévoyait un déficit de plus de 4,5 millions de francs, des indicateurs financiers en nette amélioration par rapport aux années précédentes, l'évolution des charges de personnel maîtrisée, des charges d'aide sociale qui diminuent : il y a de quoi se réjouir, mais il y a aussi de quoi féliciter le Conseil communal et le personnel des services communaux qui ont consenti des efforts particuliers pour arriver à ce résultat rassurant.

En examinant les principaux éléments qui ont permis d'éviter de justesse les chiffres rouges, nous constatons cependant que l'embellie est notamment due à l'excellente situation économique qui a encore prévalu jusqu'à la fin de l'an dernier. Nous savons tous que depuis lors, le vent a tourné et que les pronostics ne sont guère encourageants.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Ainsi, les impôts sur le bénéfice des personnes morales, qui, en 2007, ont rapporté plus de 6 millions de francs supplémentaires par rapport au budget pourraient rapidement fondre sur nos alpages, si ce que les milieux financiers appellent si joliment un ralentissement de la croissance devait se transformer en véritable crise économique.

L'évolution démographique que connaît la ville ne permettra vraisemblablement pas de palier ce manque à gagner, car les charges de ville centre continueront de grever la situation financière de la Commune, quels que soient les efforts consentis. Dans ce contexte, on ne sait pas si et quand une nouvelle péréquation financière aux effets encore fort hypothétiques pourra rééquilibrer la balance en faveur de la Ville. Des motions récemment adoptées au Grand Conseil, grâce notamment au vote de quelques députés de la ville, alourdiront encore le fardeau.

Das sich in der vergangenen Aprilsession im Grossen Rat für dieses Steuerreduktionsfestival entschieden hat, dient einzig den Interessen der besser Verdienenden unter völliger Missachtung der legitimen Bedürfnisse der Gemeinden und insbesondere der Stadt Freiburg. Das Agglomerationsprojekt, über das wir am kommenden Sonntag abstimmen werden, bringt gewiss keine Zauberlösung für die Schwierigkeiten, die noch auf die Stadt zukommen werden. Es stellt aber einen ersten vernünftigen Schritt zu einer umfassenderen interkommunalen Zusammenarbeit in Gross-Freiburg dar.

Avec l'agglomération, Fribourg pourra devenir le centre fort dont la région et le canton auront besoin à l'avenir. Nous espérons vivement que ce projet sera largement accepté par le peuple dimanche.

Les comptes des Services industriels n'appellent pas d'observations particulières, si ce n'est que les résultats sont tellement positifs que le montant attribué à la réserve, à savoir 740'000 francs, représente le double de la somme budgétée. Faudra-t-il prévoir une nouvelle baisse du prix de l'eau ? La question est prématurée aujourd'hui, mais elle se posera un jour si les résultats continuent à grimper ainsi. Avec un réseau en excellent état et des prestations très concurrentielles et de haute qualité, les SI prouvent, en tout cas, que les services publics atteignent les meilleures performances lorsqu'ils sont en mains publiques et le restent.

Pour ce qui est du rapport de gestion, certains points forts feront l'objet d'interventions individuelles. Le groupe socialiste relève globalement la qualité des informations et de la présentation qui s'améliore d'année en année.

En conclusion, le groupe PS propose, à l'unanimité, d'approuver les comptes 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels."

Rapport du groupe chrétien-social/Ouverture

M. Michel Jordan (PCSO) s'exprime dans les termes ci-après :

"Lors de sa séance, le groupe chrétien-social/Ouverture s'est montré fort satisfait des résultats de l'exercice 2007. Il adresse également ses remerciements au Conseil communal, aux chefs de service et au personnel, qui, grâce à leur compétence, et à leur volonté, ont réussi à sortir la Ville des chiffres rouges. Le Conseil communal a fait preuve de

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

responsabilité pour contenir notamment l'évolution de la courbe des salaires.

Le PCSO recommande à l'Exécutif de maintenir ce cap avec la même prudence qu'il a témoignée jusqu'à ce jour. Etre prudent, mais sans trop freiner les investissements.

Objectivement, notre groupe reconnaît que nous ne sommes pas encore sortis d'affaire et que des nuages noirs continuent de pointer à l'horizon. Mais, à force de crier au loup, il finira bien par entrer dans la bergerie, sans que personne ne l'entende. Toujours est-il que ces résultats démontrent clairement que nous avons besoin des entreprises et que nous devons encourager leur accueil et soigner nos relations avec elles. Soigner aussi l'accueil et les relations avec nos contribuables, sans qui il n'y a pas d'entreprises. Il s'agit de promouvoir des infrastructures de qualité, facilitant la vie professionnelle.

Les charges d'aide sociale sont en baisse. Réjouissons-nous. La publication des statistiques fédérales conforte les explications de notre Conseillère communale Directrice. Une conjoncture meilleure a permis à de nombreux assistés de sortir de l'aide sociale, d'avoir au moins la tête hors de l'eau. Peut-on s'en réjouir totalement ? On ne peut s'empêcher de penser à celles et à ceux qui, avec le durcissement des lois, échappent et échapperont toujours plus aux mailles élargies du filet social. Nous le reconnaissons, la bonne volonté du Conseil communal n'est pas suffisante. Une fois de plus, le Canton affiche des résultats provocants. Toutes celles et ceux qui, avec lui, souhaitent réduire l'impôt, contribuent à entraver toute action politique digne de ce nom, une politique qui engendre la satisfaction de la population, une qualité de vie accrue, des lieux d'habitation et de travail intéressants dans des conditions de vie et d'environnement optimales.

Un élu politique responsable se doit d'avoir des ambitions pour sa cité, pour ses concitoyens, encore faut-il qu'il en ait les moyens. Comme la presse et d'autres orateurs l'ont relevé, les décisions cantonales ont causé, au cours de ces trois dernières années, plus de 10 millions de francs de manque à gagner pour la Ville de Fribourg. Nous comptons sur les députés de Fribourg au Grand Conseil pour défendre ses intérêts.

Enfin, le groupe chrétien-social/Ouverture approuvera les comptes 2007 de la Ville et des Services industriels, ainsi que le rapport de gestion."

Pause

Tous les groupes s'étant exprimés, la séance est suspendue à 21.40 heures pour une pause.

La discussion générale sur les comptes et le rapport de gestion 2007 reprend à 21.55 heures.

Traitements

M. Gilles Bourgarel (Verts) intervient de manière globale sur les positions concernant les "Traitements".

"Plusieurs intervenants ont déjà relevé que globalement, la Commune avait fait un bel effort pour contenir les charges salariales. Nous tenons à l'en féliciter. Toutefois, l'étude détaillée des positions budgétaires

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

301.00 'Traitements' et de manière moins marquée 301.10 'Allocations enfants et de résidence' fait apparaître que ces efforts sont très disparates en fonction des directions.

Malheureusement, force nous est de constater que les plus forts écarts vers le haut, concernent les départements 'Bâtiments et Aménagement' et 'Institutions et Assurances sociales'. Nous parlons bien, dans ce dernier cas, des charges salariales, et non pas de l'aide elle-même. Y a-t-il des raisons particulières à ces différences entre directions ? Si elles sont connues – et pour autant évidemment qu'elles ne touchent pas à des données individuelles – nous attendons avec intérêt une explication."

Mme Christel Berset (PS) s'exprime comme suit :

"Je suis la personne chargée par M. J. Clerc, Président de la Commission financière, de poser une désagréable question concernant certains investissements décidés. Vous trouvez, en page 21 du message, un tableau de divers investissements. Sur cette liste, on découvre deux investissements décidés en décembre 2006, à savoir l'achat d'une camionnette multi-transport et des mesures de modération de trafic : sécurité sur le chemin de l'école, investissements qui n'ont pas encore été réalisés. J'y ajoute deux autres postes d'investissements, de catégorie III portant sur l'étude et le concours de réalisations scolaires et l'agrandissement de quatre classes à l'école de Péroles, investissements de catégorie III qui n'ont pas été traités durant l'année 2007. Quant au tableau figurant en page 22, il comprend un certain nombre d'investissements qui n'ont été que partiellement entrepris. Malheureusement, ce tableau de la page 22 ne nous permet pas de différencier les investissements qui ont coûté moins que prévu de ceux qui n'ont été que partiellement réalisés. On nous a promis de remédier à cette lacune pour l'année prochaine.

D'où ma question : pour quelles raisons ces investissements peinent-ils à être réalisés ? Ce fait traduirait-il une difficulté de coordination entre les différentes directions ?"

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, répondra d'abord à la Commission financière qui a émis un vœu portant sur les explications quant aux écarts entre les comptes et le budget. *"Je ne peux évidemment pas engager mes collègues quant à une promesse ferme du Conseil communal. En revanche, je me dois de rappeler que les pages 12 à 16 du message donnent des explications sur les différences entre les comptes et le budget des rubriques de toutes les directions. Sans vouloir d'aucune manière dénigrer le travail de mon collègue C. de Reyff qui a établi ce magnifique document, je me dois malgré tout d'attirer votre attention sur le fait que le Conseil communal fournit d'ores et déjà, dans ces pages, les commentaires principaux concernant les écarts entre comptes et budget.*

J'en viens à une seconde réponse à la Commission financière. Elle concerne un montant de 20'000 francs utilisé sur la fameuse rubrique 100.319.10 'Dépenses non spécifiées'. Il me semble qu'on n'a pas pu donner une explication très précise quant à cette dépense de 20'000 francs. Il ne s'agit absolument pas d'un crédit destiné à la mise en place de nouvelles installations d'éclairage public, mais simplement d'une remise en état du système d'illumination de la cathédrale de Saint-Nicolas. Cette installation existe depuis de très nombreuses années, mais malheureusement, elle a été mise hors service il y a quelques années. Il a fallu rempla-

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

cer les ampoules de ce système d'éclairage. La dépense s'est ainsi élevée à 20'000 francs. Il s'agit effectivement bien d'une dépense à inscrire sous 'Dépenses non spécifiées', puisqu'elle ne figurait pas au budget. Il convenait de bien préciser les choses.

Nous nous sommes aussi engagés à améliorer la présentation des tableaux des investissements. Pour le reste, je laisse le soin à mes collègues des diverses directions de répondre éventuellement aux remarques émises plus spécifiquement et qui concernent leur service.

A Mme R. Strobel, je lui confirmerai que ces décisions successives du Canton de diminuer la fiscalité ne nous plaisent pas. Nous nous efforçons d'enrayer le plus possible les décisions prises en ce sens par le Grand Conseil. J'ajoute que tous les conseillers communaux députés n'ont pas souscrit à ces décisions. Dans ce domaine, il faut être conscient que la marge du Conseil communal est extrêmement limitée. Il est évident que nous souhaiterions vivement conserver cette marge de manœuvre financière qui nous permet de sauvegarder un véritable service public, de garantir des prestations aux administrés, d'assurer une qualité de vie à notre population. Telle est bien la mission d'une collectivité publique comme la Ville de Fribourg, mais si systématiquement, certains partis politiques nous mettent les bâtons dans les roues en prenant des décisions qui vont toutes dans le sens d'une diminution de la masse fiscale, comment voulez-vous que nous, le Conseil communal, puissions seuls nous y opposer ? Nous n'avons pas les moyens de contrecarrer une telle situation. Pour ce faire, nous avons absolument besoin du soutien des députés pour influencer sur la politique cantonale.

Dans ces contexte, se pose aussi toute la question du statut de ville centre. Il y a quelques instants, certains orateurs ont affirmé que la situation financière des communes fribourgeoises est tout à fait florissante et que ces communes sont en parfaite santé. C'est peut-être et sans doute vrai des petites et moyennes communes, mais en revanche, toutes les grandes communes – cela ressort de la réponse même du Conseil d'Etat – se trouvent dans la nécessité d'augmenter leurs impôts. Il faut être clair. La Ville de Fribourg n'a jamais envisagé de relever le taux de son impôt. Le Conseil communal s'engage à ne pas augmenter ce taux de l'impôt, précisément pour conserver son attractivité à notre Commune. Pour ce faire, il est impératif que le Grand Conseil ne décide pas de baisse de la fiscalité.

Il faut aussi être conscient du fait que la situation des villes centres des autres cantons diffère totalement de celle de la Ville de Fribourg. Des villes comme Berne ou Zurich, reçoivent des millions de francs de la part de leur Canton pour pallier précisément ces charges spécifiques de villes centres. Le Canton de Fribourg ne le fait pas.

Dans ce contexte, je tiens à remercier M. T. Steiert d'avoir soulevé le problème de l'agglomération. 'L'agglomération' permettra sans doute de donner au Grand Fribourg l'image d'un centre fort. Par là même, nous obtiendrons peut-être un soutien plus marqué pour assumer ces charges de centre.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

A M. G. Gaillard, qui a soulevé la question du respect des délimitations des exercices comptables, je rappelle simplement que les 40'000 francs en cause peuvent toucher soit les comptes 2007, soit ceux de 2008. Les erreurs de délimitation vont dans les deux sens. Toutes les erreurs ne concernent pas le report d'une charge de 2007 sur 2008 ; certaines comptabilisations de dépenses de 2008 ont été faites sur 2007. Je me permets aussi de rappeler que cette somme de 40'000 francs représente vraiment un tout petit montant par rapport aux plus de 200 millions de francs des comptes communaux, d'autant plus que pour une part, ces sommes concernent la comptabilisation de stocks de marchandises. Il est toujours difficile de savoir quand comptabiliser de tels stocks de marchandises ou de produits divers qui sont utilisés sur plusieurs années.

En ce qui concerne les questions concernant les traitements, je laisserai le soin à mes collègues, qui connaissent mieux le détail de leur département, de s'exprimer. Je précise simplement que le travail inter-services qui a été mené a véritablement permis de mettre en place des analyses pointues en matière d'engagement de personnel. Vous en avez vu les fruits. Je le répète encore une fois : c'est capital. Nous sommes très satisfaits de ce qui a été fait et nous poursuivrons dans la voie choisie au cours des années à venir."

Traitements

M. Pierre-Alain Clément, Syndic et Président de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, s'exprimera d'abord au sujet du problème de l'évolution apparemment divergente des positions de traitements. Renseignements pris, les dépassements constatés sont en fait liés à des cas de maladie. En contrepartie de ces dépassements des rubriques "Salaires", vous retrouvez ces sommes sous forme de récupération auprès de notre assurance maladie et de notre assurance pour perte de gain. Ces récupérations figurent au chapitre comptable des Finances. Cela dit, il peut arriver qu'il y ait décalage entre les sommes engagées pour les traitements et la récupération. Voilà la réponse globale que je puis donner à ce problème soulevé notamment par M. G. Bourgarel.

Caisse de prévoyance

En tant que Président de la CPPVF, je me dois également d'intervenir maintenant, puisque plusieurs interventions ont porté sur cet objet, et notamment sur l'inscription de la garantie communale dans les engagements hors bilan. Permettez-moi de rappeler deux ou trois éléments de base. Depuis 2004, les comptes de la CPPVF sont établis en totale concordance avec l'actuaire et la fiduciaire. La présentation qui est critiquée ce soir existe ainsi depuis quatre ans. Pourquoi cette garantie est-elle scindée en deux ? Je concède volontiers que la seconde part n'est pas une garantie "théorique", mais qu'il s'agit d'une garantie sur un montant théorique, comme j'ai pu le vérifier auprès de M. J. Pollet. Je vous rappelle que suite à de longues discussions, le Conseil général a adopté, en 2005, de nouveaux statuts de la CPPVF. Ces statuts fixent notamment à 70 % le degré de couverture à atteindre en 25 ans. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous inscrivons dans les engagements conditionnels cette garantie, nous faisons mention d'abord de cette part de la garantie selon le bilan technique du système financier statutaire. Les 30 % allant au-delà représentent le montant nécessaire pour arriver à un taux de couverture de 100 %. C'est ainsi qu'en additionnant ces deux sommes, on arrive effectivement à un montant de plus de 84 millions de francs. Voilà une première réponse. J'ajoute à tous les intervenants que des réponses plus détaillées leur seront fournies, lorsque nous vous présenterons les comptes de la CPPVF.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. John Clerc, Président de la Commission financière, a écouté avec intérêt les rapports des groupes de notre assemblée. *"M. S. Rück souhaiterait un rapport de gestion contenant des photographies en plus grand nombre. Ce n'est évidemment pas la Commission financière qui les fera. Nous pouvons simplement constater que dans l'un ou l'autre messages, nous avons vu apparaître l'une ou l'autre photographies, lorsque c'était utile. Mais trop de photos peut tuer le texte. La 'NZZ', la 'Frankfurter Allgemeine Zeitung', le 'Times' ou 'Le Monde' d'autrefois étaient malgré tout plus intéressants que 'Le Matin' d'aujourd'hui où les photos tuent le texte.*

Qu'en est-il de la traduction du rapport de gestion ? Il convient de rappeler que le nouveau règlement du Conseil général, qui n'est pas encore en vigueur en raison de l'article concernant les commissions d'enquête, prévoit que le Bureau peut faire traduire des messages et des rapports importants. J'espère que le rapport de gestion est un document important. Le seul véritable et dramatique problème, c'est que MM. et Mmes les traducteurs et traductrices demandent 36,7 centimes pour traduire un mot ! Vous constatez que l'opération peut devenir onéreuse. Je concède que les Alémaniques de la ville de Fribourg ne sont pas des citoyens de seconde zone et qu'ils ont droit aussi aux égards de la majorité.

Mme R. Strobel a opportunément mis le doigt sur le problème de la répartition des charges de l'aide sociale. Elle a dénoncé le fait, si j'ai bien compris, que le pot commun ne soit réalisé qu'au niveau du district et non pas de la totalité du canton et que la répartition des dépenses liées à l'aide sociale ne porte que sur les dépenses elles-mêmes et non pas sur les frais administratifs liés. Elle a ensuite fait état d'un vote au Grand Conseil. Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé lors de ce vote. Je me souviens toutefois que B. Disraeli a déclaré qu'il y a deux manières de voter. Soit on se comporte en gentlemen et on vote avec son parti – c'est apparemment ce que ces deux messieurs ont fait – soit on vote selon sa conscience, comme un sauvage. Il est évident qu'à chaque moment, il faut apprécier le degré de sa carrière politique. Si l'on n'a plus rien à attendre, si l'on pense qu'on a atteint le sommet, rien n'empêche de voter selon sa conscience, comme un sauvage.

(Rires, quelques applaudissements)

Pour ce qui est de la CPPVF, notre ancien comme notre nouveau règlement prévoit que la Commission financière en examine les comptes avec l'assistance de M. M. Pittet, qui est notre actuaire-conseil. Nous avons bien remarqué que l'adjectif qualificatif 'théorique' figure sous le chapitre de ces engagements conditionnels depuis 2004, mais on ne saurait simplement dire que parce qu'on a toujours inscrit cet adjectif depuis quatre ans, qu'on continuera à toujours le faire. Si on s'en tenait à cette maxime, il n'y aurait pas de progrès possible. Sur le fond, il n'y a, me semble-t-il, aucune divergence entre la Commission financière et le Conseil communal. Si nous souhaitons corriger un élément, c'est parce qu'il nous apparaît utile de modifier une dénomination qui peut prêter à confusion. Pour le reste, nous sommes bien d'accord quant à la nature de la garantie que la Commune accorde à la Caisse de pension.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. G. Gaillard entend nous réconcilier avec l'entreprise. Je lui rappelle – et il en conviendra sans doute – qu'une entreprise, c'est le capital et le travail. L'un ne va pas sans l'autre. Ceux qui ont mal géré de si nombreuses grosses affaires, ce ne sont pas des contribuables de la ville de Fribourg. A l'époque où ils étaient membres de la Ligue marxiste révolutionnaire, ils fréquentaient l'Université de Fribourg, maintenant qu'ils gagnent des salaires annuels s'exprimant en dizaines de millions de francs, ils habitent sans doute Bâle ou Zoug.

Il est parfaitement vrai que le rapport du Conseil d'Etat suite à ce postulat de deux députés est fort intéressant, M. P. Marchioni, mais ce que personnellement j'aurais voulu voir mentionné dans ce document, c'est une distinction entre les villes, les chefs-lieux de districts, les communes moyennes et les petites communes. Il me semble en effet que les besoins des diverses catégories de collectivités publiques doivent être appréciés par le Conseil d'Etat. Nous aurions eu à ce moment-là un rapport encore plus intéressant que celui que le gouvernement cantonal a bien voulu adresser à M. Glardon et à son collègue.

MM. T. Steiert et M. Jordan ont développé des interventions très gouvernementales. Cela va presque de soi (Rires). Cela m'évite surtout tout autre commentaire.

Il va de soi, Mme la Directrice des Finances, que nous avons pris acte que le message contient cinq pages de plus haut intérêt quant aux écarts entre les comptes et le budget de l'ensemble des services de l'administration. Mais M. C. de Reyff, qui vote mal au Grand Conseil, fait très bien son travail de conseiller communal, puisqu'il nous livre sept pages détaillées d'explications des écarts pour un seul département. Imaginons que chaque Conseiller communal directeur nous adresse sept pages de tels commentaires, nous disposerions de 35 pages d'explications au lieu de 5.

Qu'en est-il de l'illumination de la tour de la cathédrale de Saint-Nicolas ? En séance de la Commission financière, il nous a été dit, de source autorisée, que des citoyens ont demandé aux autorités d'illuminer plus fréquemment la tour de la cathédrale. Cette opération ne nous a pas été présentée comme un simple remplacement d'ampoules, mais comme la réponse à un vœu ardent de la population de pouvoir admirer tous les soirs, durant cette année du 850^e anniversaire de la cité, la tour illuminée de la cathédrale. Voilà pourquoi nous nous sommes permis cette remarque. Si notre information n'était pas correcte, c'est précisément parce qu'il manquait des explications entre le budget et les comptes. En tous les cas, elles ne figuraient pas entre la page 12 et la page 16 du message du Conseil communal.

Voilà les observations qu'avait à faire la Commission financière."

EXAMEN DE DETAIL

Le Président constate qu'aucune proposition de renvoi n'a été présentée. "Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Commune et des Services industriels."

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

I. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion.

100.319.10 Dépenses non spécifiées

M. Michel Ducrest (PDC) relève qu'il y a quelques instants, Mme la Directrice des Finances, a apporté des informations très sommaires sur cette rubrique des dépenses non spécifiées. *"Ces commentaires ne sont pas convergents, comme l'a relevé le Président de la Commission financière, avec les informations reçues en séance de ladite Commission. C'est une donnée suffisamment grave pour que nous attendions de disposer du procès-verbal de la séance de ce soir pour nous réserver d'intervenir une nouvelle fois à ce sujet, si cela est nécessaire."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, n'a, en l'état, rien à ajouter.

(Au cours de l'examen de détail des comptes, M. le Syndic remet à M. Michel Ducrest un extrait du procès-verbal d'une séance de la Commission financière).

M. Michel Ducrest (PDC) fait par la suite la déclaration ci-après :

"Comme vous avez pu le constater, j'ai fait l'objet d'un traitement privilégié, puisque M. le Syndic m'a apporté une information écrite au sujet de ma question. Je me permets simplement de constater qu'au sein du Conseil communal, il y a dû y avoir une confusion entre la Tour de la Cathédrale et les tours d'enceinte. En effet, Mme M. Genoud-Page nous a parlé de l'illumination de la Tour de Saint-Nicolas, tandis que le document que m'a remis M. le Syndic concerne l'illumination des tours de Fribourg. En fait, il y a eu glissement verbal entre les tours et la tour."

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion.

1.7 Contrôle des habitants

1.7.4. Principaux documents établis

Passeports – cartes d'identité (p. 24)

M. Stanislas Rück (PDC) constate qu'entre 2006 et 2007 on est passé de 13 à 115 demandes de passeports biométriques. *"La Ville va-t-elle bientôt s'équiper d'une installation de saisie pour éviter aux administrés des voyages à Berne ou Lausanne ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, n'est pas en mesure de donner une réponse à cette question. *"Vous soulevez une question dont la réponse implique un investissement important. Il ne m'est pas possible d'y répondre maintenant. Cette question recevra une réponse lors d'une prochaine séance."*

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

II. FINANCES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

III. ECOLES

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion.

300.300.00 Commission scolaire

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) s'étonne de l'économie de plus de 6'000 francs réalisée sous la présente rubrique. Cette économie équivaut approximativement aux deux-tiers de ce poste budgétaire. *"Selon les anciens, les commissions scolaires sont des lieux de dialogue. Elles revêtent une grande importance pour les écoles et ce depuis toujours. Les séances sont l'occasion de dialogue et de recherche de solutions aux problèmes. Or malheureusement, certains des problèmes qui n'ont pu être résolus lors de ces séances de commission ressurgissent ici lors des séances du Conseil général.*

A mon sens, il s'agit d'économies mal placées. J'invite le Conseil communal à investir de nouveau du temps et de l'argent pour ces séances de la commission scolaire."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, précise qu'il n'est pas question de faire des économies sur les indemnités pour les séances de la commission scolaire. En fait, un certain nombre de personnes désignées comme membres de cette commission scolaire en début de législature ne participent tout simplement pas aux séances. D'autres ont démissionné et n'ont pas été remplacées. C'est un problème qui préoccupe aussi le Conseil communal. En fait, une chose est sûre, c'est qu'il n'y a aucune velléité de faire des économies sur cette rubrique.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IV. POLICE LOCALE ET CIRCULATION

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

4.2.7

Cheminements piétons

Statistiques des accidents (pp. 114-115)

M. Gilles Bourgarel (Verts) constate une nette augmentation du nombre d'accidents touchant les piétons si l'on s'en réfère à la statistique donnée en page 114 du rapport de gestion. Il en est de même des moyennes annuelles d'accidents. Comment, dans ces conditions, peut-on encore justifier le fait qu'on ne dépense le crédit d'investissement de 120'000 francs destiné aux mesures de modération de trafic et de sécurité sur le chemin de l'école ? Ce n'est pas la première fois que cela se passe. Sauf erreur, en 2006, le crédit de 80'000 francs destiné aux mêmes mesures n'a pas non plus été entièrement utilisé. *"Devons-nous considérer que moralement, la Commune se rend coupable d'homicides par négligence ? Le nombre de morts était de 30 en 2006. Je souhaite vivement recevoir des explications claires et précises sur les raisons pour lesquelles ces sommes n'ont pas été investies, alors que le besoin est là."*

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, se doit en premier lieu de corriger une très grave erreur commise par M. G. Bourgarel. Le chiffre de 30 ne correspond pas à 30 décès, mais à 30 accidents. Fort heureusement, le nombre de morts est très largement inférieur à ce chiffre. Nous enregistrons un accident mortel tous les deux ans environ. Ce n'est fort heureusement pas 30 morts par année. La sécurité est pour nous une préoccupation permanente. Nous prenons connaissance des statistiques en fin d'année. Nous ne pouvons malheureusement qu'en prendre acte. Les montants investis en cours d'année n'ont pas d'influence directe et immédiate sur l'évolution du nombre d'accidents et de la statistique.

Comme vous avez pu le constater, tant en 2006 qu'en 2007, les crédits respectivement de 80'000 puis de 120'000 francs n'ont été que peu utilisés. Ce type de crédit d'investissement relève certes de l'Edilité, mais son utilisation se fait en étroite collaboration entre cette direction et la Police locale et Circulation. Il ne faut pas perdre de vue que certains projets sont encore à l'étude, tandis que d'autres sont suspendus. Comme je l'ai déjà relevé à plusieurs reprises dans cette enceinte, la mise en sens unique de l'avenue de la Gare aura une influence très importante sur tout le réseau routier et de cheminement piéton de la ville. C'est à ce moment-là que nous devons prendre certaines mesures plus concrètes. Dans certains cas, nous préférons attendre afin de réaliser un programme cohérent plutôt que de nous contenter de mesures provisoires. En aucun cas, nous ne prenons le risque de mettre en danger la vie des usagers de la route, que ce soient des piétons, des cyclistes, des motocyclistes ou des automobilistes.

Faut-il ajouter que certains projets ne se réalisent pas d'un jour à l'autre ? A titre d'exemple, je vous cite le dossier de la rue Chailet. Nous nous occupons de ce projet depuis quatre ans maintenant. Les travaux d'aménagement de ce secteur ont commencé ou vont commencer l'un de ces jours. Il s'agit là typiquement d'un aménagement dont le financement sera ponctionné sur cette rubrique d'investissement de 80'000 ou de 120'000 francs. Nous ne négligeons pas la sécurité en ville. Nous étudions au quotidien la situation et d'entente avec la Direction de l'Edilité, en fonction des procédures en cours, nous prenons les dispositions nécessaires au bon moment et pour un prix raisonnable.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. John Clerc, Président de la Commission financière, tient à préciser que lors de la visite du groupe auprès de la Direction de la Police locale, on a effectivement articulé le chiffre d'un, voire deux morts par année. Il s'agit évidemment d'un chiffre regrettable. Le graphique montre clairement que l'année 2006 a effectivement été une mauvaise année. Je comprends parfaitement que M. G. Bourgarel se préoccupe du nombre d'accidents qui progresse de nouveau. Pendant de nombreuses années, on est parvenu à faire reculer le nombre d'accidents. C'était un bel exploit, alors que le trafic était en augmentation. Il arrive parfois des phases de relâche dans la vigilance des différents acteurs. Comme l'indique bien le rapport de gestion, l'année 2006 est de ce point de vue la plus mauvaise depuis vingt ans.

4.2.11 Etudes

Plateau d'Agy et pont de la Poya (p. 119)

Mme Regula Strobel (Verts) a pris note de l'analyse menée par le service de la Circulation au sujet du débouché du pont de la Poya. En tant qu'institution, le Conseil communal soutient-il la prise de position du service de la Circulation pour qu'on trouve une autre solution pour ce débouché de la route du pont de la Poya sur la route de Morat ?

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la circulation, précise que le préavis négatif du service de la Circulation ne concerne pas en soi le débouché de la route du pont de la Poya, mais les carrefours de la route de Morat élargie à quatre voies. Ce préavis négatif a été également celui du Conseil communal. Je peux donc vous dire sans risque que le Conseil communal soutient les démarches entreprises par le service de la Circulation. Je rappelle aussi que ce préavis négatif, ou ce doigt que nous posons sur un problème, concerne deux carrefours, c'est-à-dire celui de la sortie du tunnel qui prolonge le pont de la Poya et celui du Mettetlet qui comprendra quatre branches avec la nouvelle allée du cimetière et la nouvelle route du Mettetlet dont l'importance sera accrue dès l'instant où la colline de Torry serait mise en valeur. Il s'agira de régler le fonctionnement du carrefour du Mettetlet et de la coordination de ce carrefour avec celui de la sortie du tunnel du pont de la Poya. Il s'agit de régler un problème de fonctionnement et non pas de remettre en cause le principe même du pont, du tunnel et du débouché ainsi que de la mise à quatre voies de la route de Morat. Le Conseil communal continue à suivre de très près ce dossier.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

5.1.7. Etudes

Pont du Milieu (p. 126)

M. Stanislas Rück (PDC) constate qu'il est fait état, en page 126, d'une "vérification statique pour trafic 40 tonnes sur le pont du Milieu".

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Prévoit-on la mise en place d'un corridor pour poids lourds à travers la Vieille Ville ?

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, confirme qu'une telle analyse statique a dû être faite. En fait, nous nous sommes tout simplement rendu compte qu'il peut arriver parfois que des camions de 40 tonnes doivent se rendre en Vieille Ville. C'est arrivé l'une ou l'autre fois. Il ne s'agit nullement de préparer la mise en place d'un corridor pour poids lourds à travers la Vieille Ville, mais simplement de s'assurer que des camions de 40 tonnes, appelés à faire des livraisons dans ce secteur, puissent passer en toute sécurité sur cet ouvrage. Ce n'est qu'une pure question de sécurité. Il n'est absolument pas question de faire transiter de tels véhicules par la Vieille Ville.

Récupération des heures supplémentaires

5.1.8. Voirie (p. 126)

5.1.10. Station d'épuration des eaux STEP (p. 142)

M. Stanislas Rück (PDC) constate que tant à la Voirie qu'à la STEP, on fait part des difficultés d'organisation liées à la récupération des heures supplémentaires accomplies pour les services de piquet de ces deux services. Il apparaît qu'il s'agit d'un problème récurrent qui est mentionné pour la troisième fois dans le rapport de gestion. Aucune solution n'est proposée. Je ne comprends pas pourquoi.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, confirme que ce n'est pas la première fois qu'il est fait état de la difficulté de récupérer ces heures supplémentaires liées au service de piquet. En effet, ces heures supplémentaires doivent être prises en congé, ce qui provoque des difficultés d'organisation. Il est vrai qu'il est fait état de ce problème régulièrement dans le rapport de gestion du département. Cette compensation des heures supplémentaires en congé est une exigence figurant dans les statuts du personnel et qui a été votée par le Conseil général de préférence à un système de compensation pécuniaire. Si une proposition de modification de cette disposition réglementaire était présentée par le Conseil général, le Conseil communal étudierait évidemment une telle proposition avec un grand intérêt.

VI. BATIMENTS ET AMENAGEMENT

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

5.3.2. Intendance des bâtiments

Travaux d'investissement et d'entretien (p. 150)

Mme Christel Berset (PS) se voit dans l'obligation de répéter la question qu'elle a posée tout à l'heure, puisque celle-ci n'a pas reçu de réponse. *"Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas présenté, par le truchement de la Direction de l'Edilité, n'a-t-il pas saisi le Conseil général, dans le courant de l'année 2007 ou au début de l'année 2008, d'un message concernant les infrastructures scolaires ? Nous sommes en effet*

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

à l'aube de l'introduction de la seconde année d'école enfantine. C'est un dossier qui nous préoccupe."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remarque que cette question aurait dû être posée sous les investissements. "J'y réponds malgré tout bien volontiers. Il convient d'abord de rappeler que dans le cadre du budget d'investissement, le Conseil général a voté, en catégorie II, un crédit d'étude de 300'000 francs, notamment pour l'organisation du concours d'architecture pour le CO de langue allemande. Le Conseil communal a maintenant désigné l'architecte responsable du jury. Il s'agit de M. T. Ufer. Nous allons prochainement choisir les membres du jury du concours, dès que les éléments du concours auront été définis par M. Ufer. Le dossier suit son cours en cette année 2008.

Pour ce qui est de l'aménagement de classes supplémentaires à l'école du Botzet, nous sommes en contact régulier entre la Direction des Ecoles et la Direction de l'Edilité pour ce projet qui est en partie lié à l'introduction de la seconde année d'école enfantine. Il s'agit d'affiner les besoins. Lorsque nous serons au clair, quant aux besoins précis et quant aux travaux d'assainissement et d'extension, il est évident qu'un message vous sera adressé. Cet investissement figure en catégorie III. Cela signifie que le Conseil communal présentera un message au Conseil général, mais nous ne le ferons que lorsque nous serons absolument sûrs de tous les points."

5.3.4. Politique énergétique (pp. 156 ss.)

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration ci-après :

"D'année en année, le rapport de gestion de l'Edilité nous fournit une foule de renseignements détaillés sur des objets qui nous intéressent plus ou surtout moins. C'est ainsi que j'ai appris avec un intérêt fort limité, je dois dire, qu'à l'école du Botzet (cf. rapport de gestion p. 136), on a procédé aux travaux suivants :

- graissage des fenêtres et des gâches ;
- fabrication et pose de panneaux de finition pour les radiateurs ;
- pose d'un butoir et fixation de la poignée de la porte de la salle de gymnastique ;
- fixation de supports à ballons dans le local des engins ;
- ...

Si je tiens à exprimer mes remerciements aux employés qui accomplissent ces tâches de manière très consciencieuse, il me semble que nous sommes en droit d'attendre et du Conseil communal et de la Direction de l'Edilité des informations plus fondamentales sur la politique de la Commune.

Je cite tout le dossier de la politique énergétique. Dans ce domaine aussi, on ne mène pas une politique en remplaçant une chaudière dans telle ou telle écoles (cf. rapport de gestion, p. 156). On mène une véritable politique dans le cadre d'un programme comme celui de 'Cité de l'Energie'. 'En recevant le label Cité de l'Energie en 2000, la Ville s'est engagée à poursuivre une politique énergétique exemplaire.', nous dit le Conseil communal en page 156 du rapport de gestion. Il ajoute que Fribourg a obtenu pour la troisième fois ce label. Suit ensuite un tableau (p. 157) qui ne nous apporte aucune information. Je me suis efforcé de déchiffrer ce tableau qui est

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

quasiment illisible. A force d'efforts, j'ai pu constater que pour certains critères, la Commune obtient de très bonnes notes. Ainsi en est-il de la gestion de l'énergie et de l'eau. Le taux de 95 % atteint dans ce cas, est sans doute un bouquet de fleurs à l'adresse des Services industriels. De même, l'épuration des eaux usées obtient une bonne note parce qu'il existe un système de récupération de l'énergie.

Quand j'ai lu dans ce tableau que du point de vue du développement urbain novateur, la Ville de Fribourg atteignait 90 %, je me suis posé quelques questions, ne serait-ce déjà que parce que le rapport de gestion ne nous fournit aucune indication complémentaire à ce sujet. De même, on peut s'interroger quant au taux de 83 % atteint sur le critère de la planification des constructions. Je ne sais pas d'où sortent ces 83 %, quand je vois ce qui se passe pour la salle de spectacle !

En outre, on constate aussi dans ce tableau que sur certains points, les notes sont fort mauvaises. En effet, pour la moyenne globale, on n'atteint que 66 %. Avec ce taux, on parvient tout juste à conserver ce label de Cité de l'Energie. Ainsi, les mesures particulières 'Electricité' sont à 40 %. Quant à la 'gestion de la mobilité au sein des services communaux', elle n'atteint que 45 %. Enfin, la 'coopération particulière' – je ne sais ce que recouvre cette expression – n'est que de 29 %.

Permettez-moi de me demander pour quelles raisons on imprime dans des caractères aussi minuscules un tel tableau, sans fournir, en outre, aucune explication. Or, ce sont de telles explications qui présentent pour nous un intérêt. Le plus intéressant serait de savoir quelles mesures seront prises dans un proche avenir, c'est-à-dire cette année et l'année prochaine pour améliorer ce classement.

Comme première mesure, je prie le Conseil communal d'envoyer à tous les conseillers généraux cet audit dans son intégralité, afin que nous puissions vraiment en prendre connaissance. Ensuite, je prie le Directeur de l'Edilité de nous donner quelques explications complémentaires oralement."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime comme suit :

"Je constate en premier lieu que M. C. Allenspach dit malgré tout quelque chose de positif au sujet du rapport de gestion, puisqu'il le trouve très ou plutôt trop détaillé. Ensuite, il reconnaît également, à propos du label 'Cité de l'Energie', que c'est la troisième fois que la Ville de Fribourg l'obtient. La remise, pour la troisième fois de ce label, aura lieu cet automne lors d'une manifestation, à laquelle participera l'Office fédéral de l'énergie et à laquelle assistera également M. le Conseiller fédéral M. Leuenberger.

Ce label a été décerné à la fin de l'an passé. Il est évident que nous ne sommes pas restés les bras ballants, lorsque nous avons reçu communication de ces chiffres. Il faut effectivement analyser les points positifs, ceux qui le sont moins et pourquoi. Il s'agit de voir les points à améliorer, en prenant les mesures idoines. C'est ce que nous sommes en train de faire. Autrement dit, les réponses et dispositions à prendre par rapport au bilan établi, vous les trouverez dans le rapport de gestion de 2008. Il est vrai que le tableau de la page 157 est un peu petit. Je prends note de votre remarque à ce sujet, ainsi que de la nécessité de fournir des

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

commentaires supplémentaires. Ce sera fait pour le prochain rapport de gestion. Vous pouvez toutefois constater dans les tableaux des pages suivantes que le bilan énergétique de nos bâtiments s'améliore. C'est fort réjouissant. C'est également la preuve qu'il existe un souci d'économie d'énergie tant au sein de la Direction de l'Edilité que de la Commune en général.

Je prends enfin note de votre requête de la transmission à tous les membres du Conseil général de l'intégralité de cet audit. Nous verrons s'il est possible de vous fournir la totalité de ce document."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, constate que la lecture de ce tableau de la page 157 est véritablement complexe. On constate ainsi qu'une dizaine de colonnes de ce tableau sont prêtes à recevoir des chiffres, mais qu'elles n'en contiennent absolument aucun. Ce n'est évidemment pas très concluant. J'en retiens que la Ville de Fribourg satisfait pour 65,2 % du nombre total de points possibles. Apparemment, c'est un résultat réjouissant. Je constate aussi qu'on y utilise deux fois le même terme anglais, ce qui donne à ce rapport de gestion un caractère trilingue inattendu. (Rires)

L'ennui, avec des remarques de détail, c'est que ce qui peut intéresser telle personne, peut ne pas intéresser une autre et vice versa. En effet, nous obéissons tous à des systèmes de valeur différents. Certains se passionnent pour tel type d'informations, tandis que d'autres ont le loisir de tourner les pages très rapidement. Ce qui est mon cas, mais pas celui des dix autres membres de la Commission financière.

5.1.4.6. Parcs et Promenades

Arbres – évolution de la situation

Abattage d'arbres hors inventaire (p. 169)

M. Louis Castella (UDC) constate qu'une quarantaine d'arbres ont été abattus pour l'assainissement de la forêt de Monséjour. *"A ma connaissance, ce bois appartient aux Pères Blancs. Puis-je recevoir une explication ?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que la majeure partie de cette forêt appartient à la Commune de Fribourg. Jusqu'il y a quelques semaines, une toute petite partie, sise tout près du bâtiment de l'Africanum, appartenait certes à cette congrégation religieuse. Dernièrement, il y a eu donation de ce "bout de forêt" à la Ville. Ces abattages d'arbres se sont faits essentiellement sur la partie de la forêt appartenant à la Commune. Une part des abattages a effectivement eu lieu sur la parcelle qui appartenait aux Pères.

Je signale que les données sur les nouveaux plants destinés à remplacer des arbres abattus concernent non seulement le domaine public, mais également le domaine privé, dès lors qu'il y a eu autorisation d'abattage.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

"J'ai eu l'occasion d'ouvrir, pendant des années, mes fenêtres chaque matin sur cette forêt de Monséjour. Je suis heureux de savoir qu'elle est en voie d'assainissement."

VII. INFORMATIQUE

a. Comptes

La rubrique ci-après donne lieu à discussion.

700.318.02 Analyse, consultance

M. Michel Ducrest (PDC) constate un dépassement considérable du montant budgetisé. Le Président de la Commission financière a fait part, à ce sujet, du souhait de cette dernière d'une explication de tout écart significatif entre comptes et budget. Dans le cas d'espèce, il n'y a pas eu respect de la volonté du législateur de la part du Conseil communal. Aucune explication n'a été donnée au sujet de cet écart. Je souhaite en obtenir une.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Directeur de l'Informatique, constate qu'effectivement le dépassement de la présente rubrique est relativement important, puisque s'il y avait 15'000 francs au budget, la dépense atteint aux comptes 39'460,15 francs. Le pourcentage de cet écart est effectivement élevé. Lors de la séance de la commission de l'Informatique, nous avons eu l'occasion de parler des raisons de cette différence. Il faut tout de suite préciser que ce dépassement n'est nullement lié à une volonté du Conseil communal de dépasser le budget. Il s'agissait en fait d'assurer de nouvelles prestations du service de l'Informatique. Il en est résulté un dépassement des prévisions budgétaires, comme nous l'avons déclaré en séance de la commission de l'Informatique. Nous prenons acte de ce "carton jaune" pour éviter la répétition de ce genre d'épisode lors de prochains comptes.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, enregistre avec intérêt cette explication. *"Dans le procès-verbal de notre dernière séance, le secrétaire de notre Commission a repris une réponse plus détaillée donnée à la commission de l'Edilité. Figurent des éléments d'explications qui rejoignent ce qui vient d'être dit. Il n'en reste pas moins que sauf erreur, le dépassement de la présente rubrique atteint 263 % ... La Commission financière est certes à cheval sur le respect des procédures, mais nous sommes aussi conscients que jamais l'arbre ne doit cacher la forêt."*

M. Jean-Pierre Largo, Président de la commission de l'Informatique, confirme que cette commission a débattu de ce montant de 39'460,15 francs dépensé, alors que seuls 15'000 francs figuraient au budget. Les explications que nous a données M. R. Cotting nous ont convaincus. L'engagement de ces frais pour des experts et consultants était nécessaire pour assurer l'introduction d'un nouveau logiciel. A mon sens, il était certainement préférable de dépasser le crédit budgétaire plutôt que de risquer de connaître des pannes supplémentaires.

"J'aimerais ajouter que malgré ce dépassement, le service de l'Informatique est parvenu à diminuer ses charges de quelque 50'000 francs par rapport à l'an passé."

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VIII. CULTURE ET TOURISME

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IX. SPORTS

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XI. AIDE SOCIALE

a. Comptes

Le centre de charges ci-après donne lieu à discussion.

1110. Aides sociales

M. Bernard Voirol (PDC) s'exprime comme suit :

"Si, par rapport au budget, la somme globale de l'aide sociale versée est en diminution de 1,7 million de francs, je constate que les recettes sont elles en recul de 1,9 million de francs. Cela tendrait à démontrer que la diminution de l'aide sociale profite aux autres collectivités publiques, plutôt qu'à la Ville de Fribourg. Comment explique-t-on ce résultat ?"

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Institutions et Assurances sociales, précise que les récupérations de l'aide sociale que nous encaissons auprès de l'Etat ou auprès des autres districts ne correspondent pas nécessairement aux 50 % de la diminution de la charge. Il peut y avoir en effet des déductions liées au fait que nous avons déjà récupéré d'importantes sommes d'assurances sociales. En pareil cas,

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

l'Etat nous déduit directement ces montants de nos factures. Voilà pourquoi il n'y a pas forcément toujours correspondance entre les récupérations que nous verse l'Etat et la facture que nous lui avons adressée. C'est notamment le cas pour les avances sur prestations de l'AI. Il peut s'agir de sommes assez considérables. Il peut aussi y avoir récupération non pas sur le même exercice, mais sur l'exercice ultérieur.

Il n'empêche que globalement l'aide sociale a diminué. Au niveau suisse, on constate, d'après les chiffres existants, une stabilisation de l'aide sociale dans toutes les villes, après moult années de progression très forte. Cette heureuse évolution est due à la conjoncture. J'espère que la bonne conjoncture perdurera, sans quoi nous risquons de "nous ramasser" une nouvelle augmentation des dépenses d'aide sociale, surtout si la crise survenait rapidement ...

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion.

9.2.7. Statistiques 2005-2007, situation au 31 décembre (p. 218)

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Institutions et Assurances sociales, fait la déclaration ci-après :

"J'ai entendu plusieurs interventions disant en substance que les statistiques en matière sociale seraient insuffisantes. Ce qu'il faut savoir, c'est que par le biais de l'Etat, la Ville dispose d'un outil informatique pour répondre aux demandes de l'Office fédéral des statistiques. La tenue de ces données implique pour nous de répondre à un nombre considérable de questions par dossier. Il va de soi que nous-mêmes ne sommes pas en mesure de traiter ces données. Les informations recueillies auprès de nous sont envoyées à l'Office fédéral des statistiques qui lui les traite au niveau national.

De son côté, le Canton traite également ces données et publie aussi un rapport, mais avec un décalage de deux ans. Ce document, qui contient nombre de chiffres intéressants, peut être obtenu auprès du Service cantonal de l'action sociale. Mais si dans le rapport de gestion 2007 de la Commune de Fribourg, j'introduis des données statistiques concernant 2006 ou même 2005, on m'en fera reproche. C'est ce qui s'est passé du reste il y a quelques années. Au-delà de la simple collecte de données chiffrées, il y a tout un traitement de ces informations qui prend du temps, même si on est équipé pour ce faire. Sauf erreur, l'Office fédéral des statistiques a sorti les données 2006, mais pas encore celles de 2007. Chacun d'entre vous doit se souvenir du premier rapport sorti à ce sujet, puisque la Ville de Fribourg était en quelque sorte montrée du doigt, du fait qu'elle comptait plus de 10 % d'assistés. Mais en fait, les chiffres n'étaient peut-être pas tout à fait fiables à l'époque. Nous n'arrivions pas à nous expliquer ce phénomène. En fait, l'Office fédéral ne disposait pas encore de l'entier des chiffres. Il en résultait une impression qui ne correspondait pas tout à fait à la réalité. Tout ce domaine des statistiques est délicat. Il faut répéter que la Commune de Fribourg n'a pas d'outil informatique pour tenir de telles statistiques. Pour répondre aux enquêtes de l'Office fédéral de la statistique, il nous faut répondre à un nombre incalculable de questions par personne, par dossier, et par personne aidée. Il s'agit de répondre à plus d'une centaine de questions. Pour répondre aux exigences de l'Office fédéral de la statistique, nous avons dû mettre sur pied toute une orga-

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

nisation au sein de notre service. Dès que nous aurons des documents, nous les mettrons à disposition notamment de la Commission financière. Mais la Commune n'a pas les moyens d'établir de telles statistiques. Ce document a du reste, sauf erreur, été fourni à la Commission financière depuis notre rencontre en séance."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, remercie Mme M. -T. Maradan Ledergerber des précisions apportées. *"Mais, quand un document de ce type est mis en circulation lors d'une séance, cela ne signifie pas encore qu'il ait pu être examiné et analysé. Celui qui nous a été mis à disposition lors de notre dernière séance par M. S. Blanc, nous souhaiterions le recevoir pour chacun de nos membres."*

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Institutions et Assurances sociales, précise que plusieurs exemplaires de ces statistiques ont été commandés.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, de poursuivre :

"Très bien. D'autre part, si la Police locale et Circulation nous présentent des statistiques dans le rapport de gestion allant jusqu'en 2006, cela signifie bien qu'on ne dispose pas encore des chiffres de 2007. Il faut faire avec ce que l'on a. A l'impossible, nul n'est tenu. Mais si l'on dispose de données intéressantes qui portent sur les années antérieures, il ne faut pas refuser de les fournir. Voilà en gros les idées de ceux qui se sont exprimés au sein de la Commission financière. Du reste, globalement, nous estimons que c'est un bon rapport, sauf le tableau de la page 157, dont a fait état M. C. Allenspach."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Institutions et Assurances sociales, répond comme suit :

"Nous ne refusons pas de donner les informations que nous possédons, mais il faut savoir que ce type de document, nous devons le commander et sans doute le payer. Nous gérons avec le plus de parcimonie possible les deniers publics. En outre, comme vous l'avez relevé tout à l'heure, d'une année à l'autre et d'un conseiller général à l'autre, l'intérêt varie. Une année, on nous a reproché d'avoir publié trop de tableaux et que les données de ceux-ci ne correspondaient pas à l'exercice en discussion. Nous avons alors renoncé à publier ces tableaux. Simultanément, des organismes publient des rapports statistiques. Nous-mêmes, nous ne pouvons pas établir de tels rapports. S'il est encore relativement aisé d'établir une statistique annuelle des accidents, lorsque ce chiffre tourne autour de la trentaine, les choses sont autrement plus compliquées lorsqu'il s'agit de traiter d'un nombre très élevé de données concernant les 2'500 personnes suivies à l'aide sociale. Il s'agit aussi de données qui peuvent être sensibles. Elles portent parfois sur les causes d'aide sociale. Ce type de chiffres fait du reste l'objet de communications de la part du canton et interpellent souvent tant le service que la commission sociale. Il peut être difficile d'évaluer la réalité entre l'alcoolisme et une autre maladie. On ne peut donc pas faire une comparaison entre une statistique portant sur 30 accidents et une autre qui engloberait 2'500 dossiers personnels contenant des informations beaucoup plus délicates."

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Mais il n'y a pas de refus de fournir des informations ou de velléité de cacher quoi que ce soit. Nous vous ferons parvenir le document statistique de la Confédération, mais nous pas en 80 exemplaires. Quant aux chiffres de la statistique du Canton, ils figurent sauf erreur sur le site internet de l'Etat."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, remercie Mme M. –T. Maradan Ledergerber de considérer que la Commune de Fribourg n'est pas encore sous tutelle et qu'elle peut encore s'offrir une publication de l'Office fédéral des statistiques. Nous sommes onze au sein de la Commission financière. Les 69 autres collègues de ce conseil pourront consulter le document remis à l'un de nos 11 membres.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XIII. INVESTISSEMENTS

Pas d'observations.

XIV. BILAN

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

Engagements conditionnels de la Commune de Fribourg

M. John Clerc, Président de la Commission financière, relève qu'en page 20, il faut lire, sous lettre c) : "Cautionnement solidaire **en faveur** – et non pas avec – de la Banque cantonale de Fribourg afin de garantir le remboursement de la créance du Syndicat des Bouchers de la Ville de Fribourg du 9 novembre 2004 : 150'000 francs".

Nous rappelons également notre revendication de voir figurer, sous les engagements conditionnels, non seulement le montant à la fin de l'exercice, mais également celui au 31 décembre de l'année précédente.

Garantie en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Michel Ducrest (PDC) fait la déclaration qui suit :

"La diffusion du procès-verbal de cette séance nous permettra de confronter les informations données par M. le Syndic au sujet de la CPPVF avec les statuts de cette Caisse. Il est possible qu'il y ait là quelques distorsions entre les informations de l'un et les indications écrites de l'autre. Mais je ne pourrai parler que sur pièces écrites."

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2007 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Pas d'autres observations.

XV. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations.

XVI. TABLEAUX ET STATISTIQUES

Pas d'observations.

XVII. ETAT DES RESERVES DES CYCLES D'ORIENTATION

Pas d'observations.

XVIII. RENTIERS DES FONDS

Pas d'observations.

XIX. SERVICES INDUSTRIELS

a. Comptes

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, déclare ce qui suit :

"Une nouvelle fois l'année 2007 a été faste pour les Services industriels. Les comptes de l'exercice se soldent en effet par un excédent de recettes de 51'706,51 francs, et cela après attribution à la réserve d'égalisation du prix de l'eau d'un montant de 740'000 francs, soit le double de ce qui avait été budgeté.

Ainsi donc, on constate que malgré la diminution du prix de l'eau entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, la situation financière des Services industriels demeure très bonne.

Sans entrer dans le détail des différents postes des comptes, cette situation est due en particulier à deux éléments :

- 1. Le premier élément, c'est le fait que les Services industriels bénéficient du développement réjouissant de la société anonyme Frigaz. Cette dernière s'acquitte d'une rémunération toujours plus importante en vertu de la répartition des coûts de personnel et des infrastructures. Je rappelle que les employés de Frigaz sont placés sous la responsabilité des Services industriels et qu'à l'heure actuelle, plus de 60 % des activités des Services industriels sont réalisées pour le compte de Frigaz.*
- 2. Le second élément, c'est que les Services industriels bénéficient des conventions passées avec les communes de Corminboeuf, de Givisiez, ainsi que depuis 2007 de Villars-sur-Glâne et de Chésopelloz pour la gestion technique des réseaux d'eau potable de ces communes."*

Pas d'autres observations.

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2007 de la Ville de
Fribourg et des Services in-
dustriels (suite)

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

EXAMEN DU PROJET D'ARRETE

Article premier

Premier alinéa : Comptes 2007 de la Commune

Pas d'observations. Adopté.

Deuxième alinéa : Comptes 2007 des Services industriels

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 65 voix sans opposition
ni abstention, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 35, du 15 avril 2008 ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2007 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des charges	Fr.	204'632'919.06
Total des revenus	Fr.	<u>204'635'448.96</u>

d'où un excédent de revenus de Fr. 2'529.90

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2007 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	12'583'149.85
Total des charges	Fr.	<u>12'531'443.34</u>

d'où un excédent de revenus de Fr. 51'706.51

Séance du 26 mai 2008

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2007 de la Ville de
Fribourg et des Services in-
dustriels (suite)

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 26 mai 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Le Président :

André PILLONEL

Jean-Jacques MARTI"

RAPPORT DE GESTION

VOTE

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 59 voix, sans opposition, mais 6 abstentions.

MOTION D'ORDRE

Le Président propose à ses collègues d'interrompre là les débats et de reporter les points non traités à la séance du 30 juin 2008, à l'exception des "Divers" qu'il faut ouvrir obligatoirement. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?

M. John Clerc (PS) ne s'oppose pas au renvoi du traitement de tous les rapports finals et des autres points, mais il suggère de traiter encore ce soir de la dépense imprévisible et urgente de 60'000 francs pour l'institution "Le Bosquet". Ce dossier ne prendra guère de temps. Le rapport est explicite. La Commission financière préavise favorablement ce crédit.

Le Président fait sienne cette suggestion.

La motion du Président ainsi modifiée est adoptée tacitement.

ooo

14. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 60'000 francs en faveur de l'institution "Le Bosquet" à Givisiez

Discussion

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que c'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission financière invite le Conseil général à voter cette dépense imprévisible et urgente de 60'000 francs.

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Institutions et Assurances sociales, relève que le montant de la participation de la Ville à l'assainissement de ce bâtiment du Bosquet est le fruit de

Séance du 26 mai 2008

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 60'000 francs en faveur de l'institution "Le Bosquet" à Givisiez (suite)

négociations qui ont eu lieu avec quatre autres communes : Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne. L'Etat participe également à cette opération d'assainissement pour 180'000 francs sur les 500'000 francs pris en charge par les collectivités publiques. Je vous prie de soutenir la proposition du Conseil communal.

M. Pierre-Alain Rolle (PS) constate que tout semble maintenant bien être huilé à l'institution du Bosquet. *"Il n'empêche que si les informations en ma possession sont exactes, les difficultés du Bosquet ne sont pas dues uniquement aux exigences récentes de l'ECAB. Dans ces conditions, j'aimerais que le Conseil communal nous informe sur ce dossier afin de nous rassurer, même si cela ne doit pas se faire ce soir. Que s'est-il passé ? Comment les choses se sont-elles améliorées depuis la crise qu'a connue cette institution l'année passée ?"*

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

"En relisant les péripéties qui ont secoué Le Bosquet ces derniers mois, nous nous sommes demandé comment la situation financière de cette institution d'accueil de la petite enfance avait pu se dégrader pareillement. Il est fort probable que la Ville de Fribourg sera appelée à participer d'une manière plus tangible encore à la remise à flot de cette institution et nous souhaitons qu'à ce moment-là des informations détaillées nous soient fournies sur l'historique de cette dérive.

Pour le moment, la majorité du Groupe UDC, avec une abstention, donne son approbation à la dépense imprévisible et urgente de 60'000 francs en faveur de l'institution « Le Bosquet » à Givisiez."

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) précise ce qui suit :

"Comme le rapport le souligne, la crèche de l'institution du Bosquet est irremplaçable. C'est à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien approuve cette dépense imprévisible et urgente."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) déclare ce qui suit :

"Tout le monde sait dans cette enceinte que Le Bosquet accomplit un travail admirable depuis des années. Nous demandons au Conseil communal de suivre attentivement l'avenir du Bosquet. Pour le reste, nous approuvons cette dépense imprévisible et urgente."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Compte tenu du manque de places de crèches que connaît la ville et des services que rend cette crèche à 90 habitants de Fribourg, le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité les 60'000 francs de cette dépense imprévisible et urgente."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) annonce que le groupe socialiste approuve à l'unanimité cette dépense imprévisible et urgente.

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Institutions et Assurances sociales, peut parfaitement comprendre les sentiments d'incertitude que peuvent ressentir certains conseillers généraux à

Séance du 26 mai 2008

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 60'000 francs en faveur de l'institution "Le Bosquet" à Givisiez (suite)

l'égard de l'institution du Bosquet. Il faut toutefois comprendre que cette institution comprenait trois secteurs :

- un secteur dit "A1" ;
- un secteur "éducatif" en lien avec le domaine de justice et police ;
- un secteur de crèche.

La Ville de Fribourg ne participe que pour ce seul secteur "crèche". Pour ce secteur, nous sommes parvenus à un accord entre cinq communes. En outre, l'Etat est aussi appelé à, vulgairement dit, "cracher au bassinet". Il faut aussi être conscient que pour ce qui est de l'assainissement financier global de l'institution du Bosquet, la Banque cantonale de Fribourg a également consenti un très important effort. Mais la participation dont il est question est limitée au seul secteur "crèche". Suite à une inspection des lieux, l'ECAB a estimé que tout un étage de ce secteur "crèche" n'était plus conforme aux normes de sécurité. Ce constat justifiait une décision de fermeture quasi immédiate par le Préfet. Si tel avait été le cas, nous nous serions retrouvés avec "45 enfants sur les bras", sans savoir où les placer. Il me semble qu'à la suite d'une multitude de réunions entre les cinq communes, l'Etat et la Banque cantonale de Fribourg, l'avenir du secteur de la crèche du Bosquet est assuré. Une assemblée des délégués de cette institution s'est déroulée. Elle a été, semble-t-il, houleuse. Un représentant des cinq communes, en la personne du Syndic de Givisiez, a été désigné pour siéger au comité de l'Association du Bosquet. Selon toute vraisemblance, l'institution revêtira une nouvelle forme juridique autre que celle de l'association. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes intéressés que pour ce qui est de la crèche. Pour le reste, la Ville n'est pas impliquée. C'est l'affaire de l'Etat.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise que bien évidemment, cette dernière s'est intéressée au contexte général de la situation de l'institution du Bosquet. La parole a été ouverte. Tous ses membres ont pu faire part de leurs observations. Toutefois, l'objet de la décision que nous sommes appelés à prendre ce soir est limité à cette dépense de 60'000 francs pour la sécurité du bâtiment de la crèche du Bosquet. Je remercie tous les orateurs d'apporter leur soutien à cette dépense. Il est évident que si par malheur d'autres demandes de participation financière devaient être adressées au Conseil général, cela impliquerait plus qu'un débat rapide et sommaire en fin de séance. Il me semble que Mme M. –T. Maradan Ledergerber vient de donner des nouvelles rassurantes, en tout cas en ce qui concerne le secteur "crèche" de l'institution du Bosquet.

Vote

Le Conseil général approuve, par 62 voix sans opposition ni abstention, la dépense imprévisible et urgente de 60'000 francs comme participation de la Ville de Fribourg aux travaux de mise aux normes de sécurité de la crèche "Le Bosquet" à Givisiez, dépense qui figurera à la rubrique 1040.365.20 du compte de fonctionnement 2008 de la Ville de Fribourg.

Séance du 26 mai 2008

22. Divers

A. NOUVELLES PROPOSITIONS

- n° 52 de Mme Antoinette de Weck (PLR), au nom du groupe libéral-radical, ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'aménager le pavillon sis sur le café des Arcades, ainsi que l'esplanade

Mme Antoinette de Weck (PLR) résume la proposition ci-après :

"La Commune est propriétaire des bâtiments qui bordent la place du Père Girard. Ces derniers sont surmontés d'une esplanade nommée 'le Bletz'. A son bout se trouve un local de 47 m². Ce local n'est utilisé que lors des votations.

Ce local et cette terrasse dominent le quartier du Bourg. Cette situation idéale permettrait de les transformer en un établissement public et ainsi d'offrir au quartier du Bourg un café avec une vraie terrasse.

Cet aménagement pourrait se réaliser sans trop de difficultés, l'arrivée d'eau est déjà existante, des WC se trouvent à l'entresol.

Quant à l'utilisation sporadique du local, elle devrait pouvoir se dérouler soit à la Maison de ville ou au bâtiment des Archives qui a pu accueillir le secrétariat du 850^e anniversaire de la Ville (cf. rapport de gestion de l'exercice 2007, p. 15).

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'un tel projet."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 53 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de M. Thierry Steiert (PS) demandant au Conseil communal d'examiner et d'envisager l'adhésion de Fribourg au standard "Bâtiment 2000" pour les constructions publiques

M. Christoph Allenspach (PS) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'examiner et d'envisager l'adhésion au standard 'Bâtiments 2008' pour les constructions publiques qui est lancé par des villes membres de l'association 'Cité de l'énergie'.

Le standard 'Bâtiments 2008' est une initiative de plusieurs villes suisses qui ont la volonté de se rapprocher de la société à 2000 watts. Il constitue la ligne directrice qui permet aux collectivités publiques d'être exemplaires. Le site internet de la 'Cité de l'énergie' énonce les buts suivants : 'Investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables protège le climat, améliore l'environnement et la qualité de vie'. C'est aussi un moyen de soutenir l'économie locale et créer des emplois. La mise en œuvre du programme implique les critères énergétiques et environnementaux suivants :

Séance du 26 mai 2008

Divers (suite)

1. *Les nouvelles constructions répondent aux exigences du label Minergie, voire Minergie P (standard de la société à 2000 watts).*
2. *le standard Minergie rénovation est appliqué en priorité pour les assainissements.*
3. *L'électricité doit être utilisée de manière efficace . Les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments répondent aux exigences du module Minergie luminaires. Les appareils électroménagers correspondent au moins à la classe A de l'étiquette énergie.*
4. *Les énergies renouvelables couvrent au moins 40 % des besoins de chaleur des nouvelles constructions et 50 % des besoins pour l'eau chaude sanitaire des constructions existantes.*
5. *Les matériaux choisis et les constructions ne doivent engendrer aucun risque pour la santé et être favorables du point de vue écologique (Minergie Eco).*
6. *Le respect des principes du développement durable est l'un des critères de décision pour les concours d'architecture et les études de projets.*
7. *Des contrôles de qualité sont menés au moyen de mesures. Pour les bâtiments existants, un bilan énergétique ainsi qu'une optimisation de l'exploitation sont réalisés."*

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 54 de M. Louis Castella (UDC) et de 28 cosignataires demandant la mise en place d'un système de vote électronique sans fil pour les séances du Conseil général

M. Louis Castella (UDC) résume la proposition ci-après :

"Afin de nous épargner la réitération des fâcheux incidents survenus lors du décompte des voix lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2007, nous proposons au Conseil communal d'instaurer un système de vote électronique sans fil pour les votes du Conseil général avec extension possible aux élections.

Il existe actuellement sur le marché des systèmes sans fil tout à fait fiables avec projection facultative de l'affichage des résultats sur un écran. La transmission sans fil et une infrastructure quasi inexistante devraient permettre une réalisation rapide et susceptible d'être concrétisée avec les modestes moyens de la Commune. Une documentation idoine est jointe à la présente proposition.

Nous espérons donc une étude diligente des différentes offres possibles et un examen bienveillant de cette proposition par le Conseil communal."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 26 mai 2008

Divers (suite)

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 76 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative aux abattoirs et au silo à voitures

Mme Antoinette de Weck (PLR) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Le 28 juin 2007, à l'initiative du vétérinaire cantonal, une séance a réuni le Conseiller d'Etat M. P. Corminboeuf, accompagné d'un représentant de l'Office vétérinaire, M. le Syndic, les ingénieur et architecte de la Ville et des représentants du Syndicat des bouchers de Fribourg, bénéficiaire du droit de superficie pour les bâtiments des abattoirs.

Cette séance avait pour but de réfléchir sur les projets dans la zone de Saint-Léonard (pont de la Poya, cité des sports, silo à voitures, halte ferroviaire) et leur conséquence pour les abattoirs et inversement. En effet, l'exploitation d'abattoirs à côté d'un parking en plein air, pose des problèmes environnementaux ; en outre elle sera rendue très difficile par l'augmentation du trafic. La destruction des abattoirs, voire leur déplacement, rendrait plus facile l'implantation de la halte ferroviaire et du silo à voitures.

Par lettre du 20 juillet 2007, le Syndicat des bouchers a proposé au Conseil communal que la Ville rachète le droit de superficie dont il était bénéficiaire. Après un accusé de réception du 24 août, le Conseil communal a répondu par courrier du 21 novembre 2007 qu'il refusait d'entrer en matière sur cette offre, estimant que la construction du silo à voitures représentait la meilleure solution permettant la poursuite de l'exploitation des abattoirs et la réalisation du silo à voitures.

Pourquoi le Conseil communal n'est-il pas entré en matière sur cette offre ? La Ville n'a-t-elle pas intérêt à disposer de terrains dans cette zone où tant de projets d'infrastructures sont prévus ?

Est-il exact que le silo à voitures situé trop près de la route empêchera la réalisation d'une voie réservée aux transports publics à cet endroit ?"

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 77 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative aux bancs de la rue de Lausanne

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Ma question concerne un sujet récurrent, puisqu'il s'agit des bancs mis en place par les commerçants de la rue de Lausanne. J'avais déposé une proposition à ce sujet le 15 mai 2006 demandant qu'une rencontre ait lieu avec ces commerçants pour trouver une solution, sans que les commerçants soient obligés de s'acquitter d'une taxe de 220 francs pour installer ces bancs.

Le 25 juin 2007, M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, m'a promis qu'une rencontre aurait lieu avec les commerçants de la rue de Lausanne. Le 1^{er} octobre 2007, j'ai demandé si cette rencontre avait eu lieu.

Séance du 26 mai 2008

Divers (suite)

M. le Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement m'a promis que cette rencontre aurait lieu, que le dossier n'était pas oublié et que les choses suivraient, comme dans l'affaire de la statue de Saint-Pierre Canisius.

Deux ans après le dépôt de cette proposition, force m'est de constater que ce dossier n'avance pas. La rencontre promise a-t-elle eu lieu ? Une solution a-t-elle été trouvée ? L'été arrive. Il serait bien que ces bancs puissent être installés avant l'automne."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, confirme que cette séance a eu lieu. Elle réunissait une délégation des commerçants de la rue de Lausanne, M. J.-M. Schaller, architecte de Ville, ainsi que M. M. Waeber, architecte auteur du concept d'aménagement de la rue de Lausanne en rue piétonne. Lors de cette réunion, une série de réflexions et de propositions a été esquissée, que ce soit par des responsables de l'Association des commerçants du quartier que par M. Waeber. Ces propositions sont actuellement à l'étude. Elles concernent non seulement les bancs, mais aussi d'autres éléments du mobilier urbain. Lors de cette séance, nous avons demandé que des solutions nous soient proposées pour cet été afin que les modifications puissent être mises en œuvre pour cette belle saison. Personnellement, je n'ai pas encore vu le résultat de ces réflexions, mais je me renseignerai afin que ces éléments puissent être modifiés cette année encore.

Mme Antoinette de Weck (PLR) se déclare satisfaite de cette réponse.

- n° 78 de M. Gilles Bourgarel (Verts) relative à la sécurité des ouvrages bordant la voie ou des espaces publics

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Le site accidenté de Fribourg a impliqué la construction de nombreux murs de soutènement, de digues ou de fortifications. Ces ouvrages, dont certains remontent au Moyen Age, ne sont pas tous en bon état ; certains même sont très dégradés. S'ils n'appartiennent pas tous à la Ville, nombre de ces murs bordent des voies de circulation et des espaces publics dont la Commune doit assurer la sécurité pour leurs usagers.

Nous avons constaté ces derniers temps que plusieurs de ces constructions sont dans un tel état que la sécurité des voies ou des espaces publics qui les bordent n'est plus assurée ;

- *à la rue de la Palme, le mur qui borde le lit du Gottéron s'est éboulé à plusieurs endroits – offrant une image de ruine déplorable – dans sa partie supérieure et sa base commence à être minée par l'eau ; les risque d'effondrement semblent évidents ;*
- *à la rue des Forgerons, l'accès au sentier longeant la Sarine est bordé par un mur d'enceinte qu'il traverse ; l'état de cette muraille est alarmant à plus d'un endroit, la base du mur est minée à d'autres et le passage de la muraille n'a pas même été terminé ;*
- *toujours à la rue des Forgerons, une place de parc située devant le no 4 entrave l'accès aux véhicules lourds en particulier ceux des secours, les obligeant à heurter l'avant-toit de l'immeuble, compromettant ainsi la sécurité de la vallée du Gottéron ;*

Séance du 26 mai 2008

Divers (suite)

- à la route des Neigles, le mur de soutènement entre la porte de Berne et le sous-pont de Zaehringen présente également des points faibles, des réparations anciennes se détachent progressivement, certains blocs menacent des accès piétons ;
- à la ruelle des Tisserands, le mur qui délimite le jardin attenant à l'immeuble de la place du Petit-Saint-Jean 39 s'est partiellement effondré dans le jardin, mais des blocs menacent de se renverser sur la chaussée ;
- Derrière-les-Remparts, l'enceinte faisant face au CO du Belluard – ce cas a été signalé il y a plusieurs années – a une couverture en mauvais état, des tuiles manquent déjà et par endroits la faîche de la toiture est dégarni, ailleurs le lattis présente de sérieuses faiblesses, plusieurs de ces endroits en mauvais état surplombent des passages piétons ou routiers, ou encore des places de parc pour deux roues.

La liste n'est pas exhaustive ; nous avons noté les endroits que nous avons vus au passage, mais n'avons pas réalisé une inspection générale. Ce que nous avons pu observer est néanmoins préoccupant.

Le conseil communal va-t-il entreprendre des travaux sur les ouvrages dont il est propriétaire et contacter les propriétaires concernés par les autres ouvrages et exiger d'eux les travaux indispensables ?

Doit-on s'attendre à un crédit pour la remise en état du mur longeant le Gottéron à la rue de la Palme ?

Quand les travaux du chemin longeant la Sarine seront-ils achevés, y compris la restauration du tronçon d'enceinte conformément aux conditions du permis de construire ? La Commune va-t-elle achever son travail ?

Que fera la commune pour que les toitures de l'enceinte à proximité du CO du Belluard soient sécurisées dans les meilleurs délais ?

La Commune exigera-t-elle la remise en état du mur de clôture à la ruelle des Tisserands ou se contentera-t-elle d'une démolition ?

La place de parc entravant l'accès à la vallée du Gottéron va-t-elle être supprimée ?"

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 79 de MM. Stanislas Rück (PDC) et Gilles Bourgarel (Verts) relative aux Mini Maxi Beaux-Arts

M. Stanislas Rück (PDC) intervient dans les termes ci-après :

"Nous avons appris que certains animateurs, comptant parmi les membres fondateurs des Mini et Maxi Beaux-Arts, ont été mis à pied et leurs postes mis au concours. Nous nous étonnons de ces changements, car les personnes touchées ont fait et font encore largement

Séance du 26 mai 2008

Divers (suite)

leurs preuves et sont très appréciées des enfants. Leur compétence artistique n'est en tout cas pas en cause.

Nous nous étonnons également que l'atelier de gravure soit remplacé à la même adresse, car le bâtiment est géré par l'association du Pilon à Os qui possède le matériel.

La Commune compte-t-elle acquérir un nouveau matériel pour offrir les mêmes possibilités qu'actuellement, ou va-t-elle, par mesure d'économie, limiter les équipements ? Doit-on s'attendre à un crédit pour rééquiper cet atelier ?"

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, précise d'emblée que ces animateurs n'ont pas été mis à pied. Il y a simplement eu non renouvellement de contrat. Des procédures sont en cours. Aussi ne m'étendrai-je pas sur cet aspect des choses.

Qu'en est-il des locaux du Pilon à Os ? Ce bâtiment appartient à la Ville. Il est actuellement géré par Passeport-Vacances et placé sous la responsabilité de M. H. Audriaz et de l'Association du Passeport-Vacances. Nous avons pris contact avec cet organisme. L'avenir de ces locaux se décidera également en fonction des personnes qui feront acte de candidature. Soit ces personnes disposent déjà d'un atelier, soit on trouvera d'autres locaux, soit nous rediscuterons avec l'Association du Passeport-Vacances. Voilà la réponse que je peux apporter à votre question.

M. Stanislas Rück (PDC) fait un signe exprimant sa satisfaction de cette réponse.

- n° 80 de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Stanislas Rück (PDC) relative à la réglementation des Mini et Maxi Beaux-Arts

M. Gilles Bourgarel (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Les Mini Beaux-Arts ainsi que les Maxi Beaux-Arts constituent une offre d'activités créatrices culturelles pour les enfants en âge scolaire unique en Suisse et ce depuis plus de vingt ans, soit depuis 1986.

Les buts visés par la mise sur pied de ces cours était à l'époque et – j'espère – est toujours de donner l'occasion aux enfants d'acquérir des connaissances de base ou de 'perfectionner les techniques découvertes les années précédentes' (circulaire de la Direction des Ecoles, août 1994).

Voilà quelques années, le Conseil général a décidé la gratuité de ces activités afin de les mettre sur pied d'égalité avec la pratique des sports et aussi de permettre que le développement de la créativité soit placé à égalité avec celui de la compétitivité. Depuis deux ans, nous constatons que les 'conditions générales' ne laissent plus du tout la possibilité à un enfant de pratiquer plus de deux ans la même activité, même s'il y a de la place, ce qui interdit de 'perfectionner les techniques découvertes les années précédentes'. Nous nous étonnons de cette politique et des changements intervenus, car le fait de ne plus pouvoir poursuivre une activité plus de deux ans constitue déjà une inégalité par rapport aux sports et de plus, elle encourage encore les jeunes à 'zapper'. C'est d'autant plus dommageable

Séance du 26 mai 2008

Divers (suite)

que les arts, quels qu'ils soient, exigent un long apprentissage pour en maîtriser les techniques, ne serait-ce que pour les découvrir.

Nous constatons aussi que ces conditions générales constituent en fait un règlement de portée générale qui n'a de fait jamais été soumis au Conseil général.

Quelles sont les raisons qui font qu'un tel règlement n'ait jamais été soumis au Conseil général ?

Dans quel délai le Conseil communal prévoit-il de soumettre un règlement au Conseil général ?

Pourquoi, depuis deux ans, a-t-on changé la pratique et interdit-on à des enfants de faire plus de deux ans la même activité ?"

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, répond comme suit :

"Tout évolue, y compris les Mini et Maxi Beaux-Arts. Depuis 1994, de l'eau a coulé sous les ponts de Fribourg. Pour avoir discuté avec un membre fondateur de ces Mini et Maxi Beaux-Arts, le but de ces activités a toujours été de donner une possibilité aux enfants de s'initier aux activités artistiques, comme cela existait déjà pour les activités sportives extrascolaires. Jusqu'en 2001, la participation aux Mini et Maxi Beaux-Arts impliquait une participation financière des parents. Dès 2001, le Conseil général a exigé la gratuité de ces activités. Le Conseil communal s'est exécuté et l'a fait afin de ne pas mettre en concurrence sport et culture et d'éviter de limiter l'accès à ces activités par des contingences financières.

Depuis lors, un nombre important d'élèves participent à ces activités artistiques, alors que nous n'avons pas des moyens extensibles à l'infini. Evidemment, si on nous en donnait les moyens, nous pourrions accepter les élèves depuis la première année primaire jusqu'à la fin du secondaire, voire jusqu'à l'Université pour qu'ils suivent des cours de poterie ou d'autres arts de ce type. Ils pourront même décrocher un CFC d'artiste. Mais ce n'est pas là le but des Mini et Maxi Beaux-Arts ! L'objectif de ces Mini et Maxi Beaux-Arts est bien l'initiation. Il s'agit de permettre aux enfants de découvrir les activités artistiques. Sur les six années du cursus scolaire primaire, il est essentiel que le plus grand nombre d'enfants possible puissent bénéficier de ces cours d'initiation afin qu'ils puissent faire un choix en connaissance de cause, comme c'est le cas pour la musique. Dans ce domaine musical, lorsque les enfants décident de se perfectionner, ils s'inscrivent au Conservatoire. Il en est de même pour le sport. Les enfants qui veulent se perfectionner dans le football, s'inscrivent ainsi auprès d'un club. D'expérience, nous avons constaté que rarement un élève ne suit durant deux années consécutives la même activité sportive extrascolaire. C'est un fait.

Il est capital de permettre aux quelque 340 à 350 enfants qui s'inscrivent pour les Mini et Maxi Beaux-Arts de bénéficier de toute la palette de l'offre et d'ouvrir cette offre à d'autres élèves.

Séance du 26 mai 2008

Divers (suite)

Il faut être conscient, M. G. Bourgarel, qu'au-delà d'un certain nombre d'élèves, disons dix, on ne peut plus donner un tel cours artistique de manière efficace. Il ne s'agirait plus alors que de simples garderies. Si cette année, dix enfants s'inscrivent à un cours de poterie et que pendant les six années suivantes ils poursuivent la même activité, cela signifie que vous 'bloquerez' cette activité pour tout autre élève pendant ce laps de temps ! Les choses ne sont donc pas aussi simples que vous voulez bien le dire. Ces activités artistiques exigent une gestion rigoureuse, si l'on veut qu'un maximum d'élèves puisse bénéficier de ces cours d'initiation.

Je sais aussi que 'ça stürme' passablement dans les chaumières. Des divergences existent avec certains animateurs. Sur les quelque douze à treize personnes qui animent ces activités artistiques, trois ne sont pas d'accord avec cette politique.

A un moment donné, il faut trancher. Le Conseil communal sera saisi d'un rapport demain. Je ne peux donc pas vous en dire plus ce soir. Sachez toutefois que la volonté tant du Conseil communal que de la Direction des Ecoles est de maintenir ces Mini et Maxi Beaux-Arts. Aussi longtemps que le Conseil général votera les budgets que nous présentons à cette fin, il est hors de question de supprimer, ni même de réduire ces activités. En revanche, il est vrai que parfois, on peut opter pour telle ou telle activité ou en introduire une nouvelle, en diminuant peut-être l'offre d'une précédente. Notre but est de maintenir la qualité. Nous voulons permettre à un maximum d'enfants de bénéficier de cette offre d'activités artistiques."

M. Gilles Bourgarel (Verts) constate que cette réponse ne répond que partiellement à sa question. En particulier, le problème de la soumission de ce règlement au Conseil général n'a reçu aucune réponse. Il est évident que nous allons demander que ce règlement soit soumis au Conseil général pour adoption. Le principe qui veut que l'on accorde la priorité à de nouveaux élèves pour une activité, je l'approuve entièrement. Toutefois, quand il reste des places dans un cours, pourquoi refuser d'accueillir des enfants qui veulent poursuivre leur initiation dans ce cours ? Nous pouvons citer des cas concrets. "C'est sur ce point que nous ne comprenons plus votre politique."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, complète la réponse qu'elle vient de donner :

"Il est vrai que j'ai oublié de m'exprimer sur le règlement. Je signale d'abord que le fonctionnement des accueils extrascolaires repose aussi sur un règlement interne. Il ne s'agit pas d'un règlement de portée générale. Cela relève de l'organisation. C'est la Direction des Ecoles qui met sur pied ces activités. Celles-ci n'ont aucun caractère obligatoire.

Aussi longtemps que je serai à la tête de cette Direction, je veillerai à maintenir ces activités artistiques. Quand on met sur pied une telle organisation, il faut faire montre de prudence quant à ce qu'on dit et quant à la manière dont on la gère. Dès l'instant où on accepte de faire une exception pour l'un, il n'y a plus de raison de ne pas en faire pour un autre, puis pour un quatrième... Si certains alarment toute la population en multipliant les lettres adressées tous azimuts, je dois constater que des enfants ont suivi ces Mini et Maxi Beaux-Arts pendant douze ans. Cela signifie qu'au moins douze autres élèves n'ont pas pu suivre ces activités."

Séance du 26 mai 2008

Divers (suite)

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la séance est levée à 23.59 heures.

Fribourg, le 4 juin 2008
AP/jc/nm

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Le Président :

André PILLONEL

Jean-Jacques MARTI